



PROJET D'ÉTABLISSEMENT

2025-2030

Version synthétique



Centre Hospitalier
CHARLES PERRENS

Psychiatrie Universitaire • Bordeaux Métropole • Bassin d'Arcachon • Médoc

Un projet réalisé par les femmes et les hommes
qui font du CH Charles Perrens
un hôpital en mouvement





SOMMAIRE

■ Présentation de l'établissement	P.06
■ Projet médico-soignant	P.08
■ Usagers, pair-aidance, démocratie sanitaire	P.12
■ Projet psychologique	P.14
■ Prévention et promotion de la santé	P.18
■ Recherche et innovation	P.20
■ Filières d'aval, parcours de soins et de vie	P.22
■ Projet social, attractivité et fidélisation	P.24
■ Formation initiale et formation tout au long de la vie	P.26
■ Égalité Femmes-Hommes / Lutte contre les discriminations	P.28
■ Coopérations	P.30
■ Qualité, gestion des risques	P.34
■ Transformation écologique	P.38
■ Numérique et systèmes d'informations	P.42
■ Communication, culture et mécénat	P.44
■ Immobilier et logistique	P.48
■ Projet de gouvernance	P.54
Glossaire	P.56



ÉDITO

Le nouveau Projet d'Etablissement 2025-2030 du Centre Hospitalier Charles Perrens a été élaboré dans le cadre d'une démarche résolument participative. Entre avril 2024 et mars 2025, près d'un salarié sur dix a contribué à cette réflexion stratégique. Dans une logique de convergence, le projet médical et le projet de soins sont communs pour la première fois, et forment un projet médico-soignant, socle et moteur de la nouvelle stratégie de développement de l'hôpital Charles Perrens.

Le nouveau Projet d'Etablissement 2025-2030 porte une ambition de renforcement et de transformation, la volonté d'agir simultanément sur l'hospitalisation et sur l'ambulatoire, afin de répondre à la forte augmentation de la population bordelaise et girondine, ainsi qu'à l'explosion de la demande de soins en santé mentale constatée chez les mineurs et les jeunes adultes. Le nouveau Projet d'Etablissement du Centre Hospitalier Charles Perrens conforte également la mission de recours de l'établissement tout comme ses efforts de solidarité territoriale.

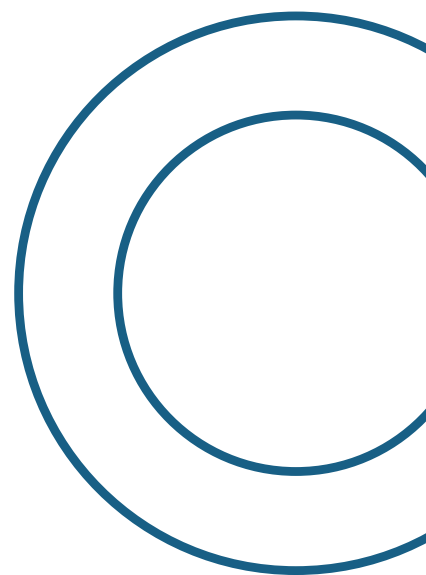
Ainsi à horizon 2030, l'offre de soins du Centre Hospitalier sera renforcée et transformée :

- Renforcement capacitaire significatif, à hauteur de + 60 lits d'hospitalisation à temps complet : mineurs de 11 à 16 ans (+8 lits) ; 16/24 ans (+12 lits) ; déprise en post-urgence (+15 lits) ; psychiatrie de la personne âgée (+5 lits) et soins relais et/ou soins complexes en addictologie (+ 20 lits),
- Structuration d'une nouvelle filière de soins pour les patients âgés de 16 à 24 ans et soutien

apporté à d'autres filières de soins spécifiques (personne âgée, périnatalité, Troubles du Neuro-Développement, réhabilitation psycho-sociale, médecine générale et spécialisée, pharmacie...),

- Le soutien apporté à d'autres filières de soins spécifiques : personne âgée, périnatalité, TND, réhabilitation psycho-sociale, médecine générale et spécialisée, pharmacie, etc,
- Développement et réorganisation des soins extrahospitaliers : soins ambulatoires gradués et partagés avec la médecine de première ligne en Centre Médico-Psychologiques (CMP) et Centre Médico-Psychologiques pour Enfants et Adolescents (CMPEA), soins ambulatoires plus accessibles et davantage engagés dans la prévention des crises en amont et en aval de l'hôpital ; mise en place de nouveaux Hôpitaux de Jour (HDJ) spécialisés et de recours (Borderline, Addictologie, Psychotrauma, Médecine générale, RTMS-Eskétamine sur la dépression résistante et les troubles anxieux sévères...).

Le nouveau Projet d'Etablissement 2025-2030 traduit par ailleurs la volonté de l'établissement de s'engager sur des valeurs sociétales fortes et sur les grandes transitions contemporaines, à travers la réduction des mesures privatives de liberté et l'ouverture des unités ; une place des usagers confortée dans le cadre du projet du Nouveau Lescure ; des actions renforcées sur l'attractivité, la fidélisation, la mobilité interne et la formation des personnels ; le développement des nouveaux métiers (Infirmiers en Pratique Avancée, gestionnaires de lits et de parcours, chefs de



projet...); la promotion d'un management de proximité, d'un soutien à l'encadrement et de la convergence médico-soignante; le soutien à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre toutes les formes de discrimination; les transitions numériques liées au développement des outils d'Intelligence Artificielle et la réflexion éthique qui les accompagne, ainsi que la transformation écologique.

Le nouveau Projet d'Etablissement vise, également à concrétiser certains chantiers d'innovation et de modernisation :

- Développement des programmes de prévention sur la psychiatrie comme sur le somatique,
- Développement des projets d'innovation et de recherche,
- Poursuite du mouvement d'universitarisation de l'établissement,
- 54 millions d'euros d'investissements immobiliers d'ici 2030, autour des quatre opérations majeures que sont le Nouveau PUMA, le Nouveau LESCURE, le Nouveau DUBOURDIEU et les Nouveaux CMP-HDJ sur Talence, Pessac et Saint-Médard en Jalles,
- IRM à orientation psychiatrique, en collaboration avec le CHU de Bordeaux.

Enfin, d'ici à 5 ans, le Centre Hospitalier souhaite prolonger ses efforts d'ouverture et de coopération. Seront ainsi renforcés les partenariats au sein du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Alliance de Gironde avec le CHU de Bordeaux (filiale des urgences et SAS, liaison Psy/MCO, PIE d'addictologie, pédiatrie-pédopsychiatrie, neuro-psychiatrie, psychiatrie périnatale, filiale psy-

sommeil, recherche, imagerie...); les centres hospitaliers de Cadillac (filiale des urgences psychiatriques, psychiatrie médico-légale, pédopsychiatrie), de Libourne (pédopsychiatrie, psychiatrie adulte) et d'Arcachon (urgences et liaison). Le CH Charles Perrens s'engagera sans réserve sur la solidarité territoriale avec le déploiement de la plateforme de télé-psychiatrie sur la Gironde, sur les Landes et sur la Dordogne; la promotion des temps partagés, des équipes médicales territoriales et les nouveaux projets de FMIH ou de PIE.

Le nouveau Projet d'Etablissement 2025-2030 est un projet légitimement ambitieux, qui répond à des besoins croissants de santé à couvrir sur la métropole de Bordeaux et le département de la Gironde. Il permettra de conforter le rayonnement local, régional et national de l'hôpital Charles Perrens dans les champs de la psychiatrie, de la pédopsychiatrie, de l'addictologie, de la prévention et de la santé mentale. Il devra nécessairement faire l'objet d'un accompagnement externe et d'un soutien fort de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine, sur les questions spécifiques du PGFP et du réarmement capacitaire.

Il convient, pour conclure et à nouveau, de remercier toutes les équipes médicales, soignantes, administratives et techniques qui ont contribué à cette belle réflexion stratégique qui offre à notre établissement une très belle feuille de route pour les 5 prochaines années

Thierry BIAIS

Directeur

Sébastien GARD

Président de la CME

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Le CH Charles Perrens est aujourd'hui un hôpital de recours et de référence à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine dans le domaine de la psychiatrie et de la santé mentale. Il a su au cours de ces 5 dernières années consolider et affirmer ce positionnement.

Le Centre Hospitalier Charles Perrens assume une triple mission de soins, d'enseignement et de recherche.

Dans le cadre de la politique sectorielle de psychiatrie, il dispense des soins de proximité pour un bassin de population de 850 000 habitants (Métropole, Médoc et Bassin d'Arcachon) ainsi que de nombreuses activités de recours au plan régional : troubles bipolaires, schizophrénie, pathologies anxieuses et dépression résistante, déficits de l'attention et hyperactivité, autisme et autres troubles du neuro-développement, addictologie, psycho-traumatisme...

La prise en charge des urgences psychiatriques est assurée par le SECOP (24h/24, 7j/7), avec une moyenne de 9 000 passages par an et 1 500 mesures de soins sous contrainte.

Le traitement des patients est organisé à tous les âges de la vie : psychiatrie périnatale, petite enfance, enfants et adolescents, jeunes adultes, gériatrie-psychiatrie.

Les publics les plus vulnérables sont également pris en charge : patients en situation de précarité (EMPP), soins aux détenus (SMPP), migrants, personnes en situation de handicap psychique,

santé mentale des étudiants de l'Université de Bordeaux, psychiatrie de liaison au profit des patients du CHU de Bordeaux.

La file active du CH Charles Perrens s'élève à plus de 30 000 patients.

Le CH Charles Perrens couvre 9 secteurs de psychiatrie adulte et 4 inter-secteurs de pédopsychiatrie. Il assume une responsabilité populationnelle. Il est organisé en 4 pôles de psychiatrie adulte, 1 pôle de pédopsychiatrie, 1 pôle inter-établissements d'addictologie (avec le CHU de Bordeaux). Il dispose d'une Maison d'Accueil Spécialisée sur Saint-Médard en Jalles. Il est en direction commune avec l'EHPAD d'Ambès.

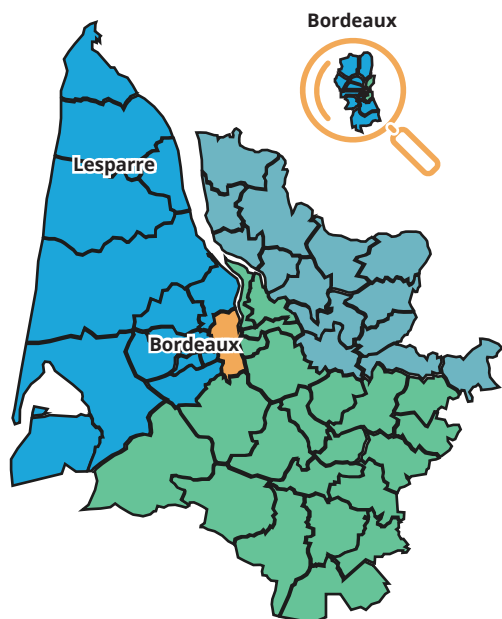
Sa capacité est de 540 lits (438 dans le sanitaire et 102 dans le médico-social), 270 places d'HDJ et 48 places d'HAD.

Pour réaliser ses différentes missions, l'établissement s'appuie sur 2 400 salariés.

Le budget d'exploitation consolidé de l'hôpital s'élève à 150 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 10 millions d'euros d'investissements chaque année pour moderniser les différents bâtiments, les équipements et le système d'information.

Le patrimoine de l'établissement se décompose en un site principal de 14 hectares sur Bordeaux et 29 sites extra-hospitaliers (CMP, HDJ) répartis sur la métropole, le bassin d'Arcachon et le Médoc.

Territoire de santé en Gironde



La psychiatrie publique fait l'objet d'une organisation particulière sous la forme de secteurs. Le secteur se définit comme une aire géographique de prise en charge sanitaire de la personne atteinte de troubles mentaux en fonction de son domicile.

Tous les professionnels, rattachés au secteur participent à la délivrance des soins, et cela en fonction de leurs spécialités et de leurs compétences respectives (prévention, hospitalisation, post-cure).

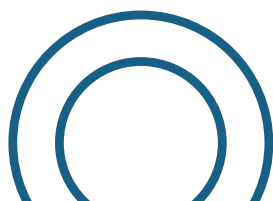
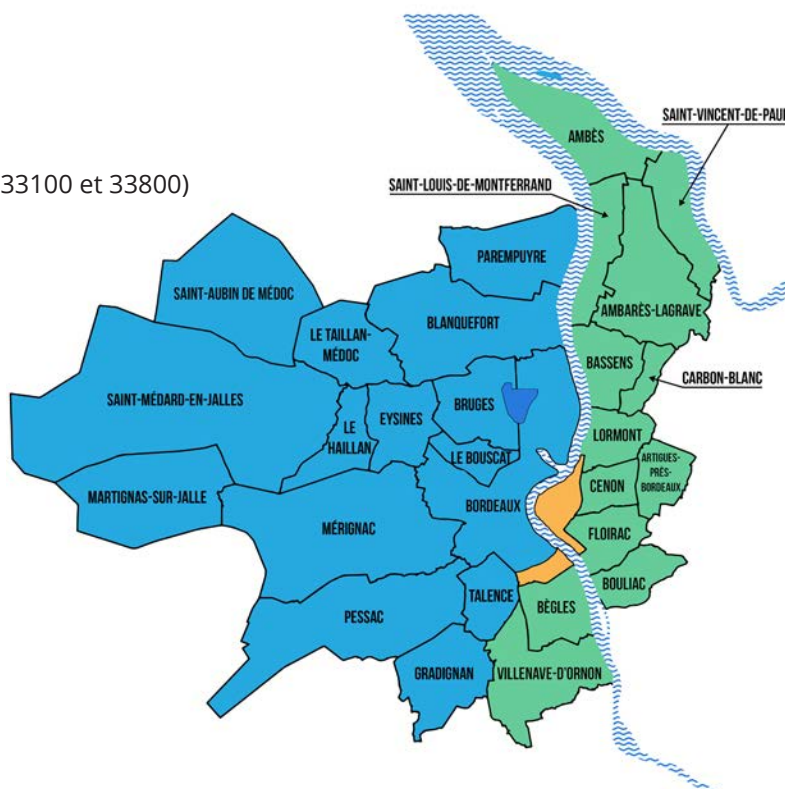
Pour répondre aux besoins en psychiatrie et santé mentale de la population, 3 établissements publics se partagent le département de la Gironde : CH Libourne, CH Cadillac et le CH Charles Perrens.

Le Centre Hospitalier Charles PERRENS dispose ainsi de quatre pôles de psychiatrie sectorielle adultes (PUMA, BSM, UNIVA, PGU), d'un pôle inter-établissement addictologie avec le CHU de Bordeaux et d'un pôle de pédopsychiatrie (PUPEA) dans son territoire défini par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine (ARS NA).

- CH Charles Perrens
- CH Cadillac
- CH Libourne Garderose

Territoire de santé sur Bordeaux Métropole

- CH Charles Perrens
- CH Cadillac
- CH Cadillac sur Bordeaux (33100 et 33800)



PROJET MÉDICO-SOIGNANT

Penser l'accueil des patients en crise et les unités d'admission de demain



État des lieux, enjeux

L'accent est mis sur la nécessité d'améliorer la qualité de l'accueil des patients et de s'adapter aux évolutions des besoins en créant des unités plus spécialisées. La limitation du capacitaire des unités existantes est envisagée pour améliorer l'efficacité du personnel soignant.



Objectifs prioritaires

Le CH Charles Perrens a repéré quelques objectifs prioritaires concernant cette partie du Projet Médico-Soignant :

- Améliorer la qualité de l'accueil et les conditions d'hospitalisation,
- Limiter le capacitaire des unités existantes (22/23 lits maximum),
- Créer de nouvelles unités d'admission innovantes pour répondre à des besoins spécifiques,
- Évoluer d'une organisation par unités sectorielles vers une organisation par unités fonctionnelles spécifiques,
- Réduire le recours à l'isolement et à la contention.



Propositions et projets

Pour répondre à ces défis, le CH Charles Perrens prévoit la réalisation des projets suivants :

Amélioration des unités existantes :

- Privilégier les unités de plain-pied, les chambres individuelles (avec un maximum d'une chambre double), les accès extérieurs, les unités ouvertes et mixtes,
- Améliorer la qualité hôtelière,
- Augmenter les effectifs médicaux et paramédicaux, notamment en favorisant le développement de nouveaux métiers dans ces unités.

Création de nouvelles unités :

- Unité ouverte de déprise (post-urgence adulte) (10-15 lits) axée sur la résolution de crises psychosociales venant jaloner l'évolution d'une pathologie chronique, mais ne nécessitant pas d'hospitalisation prolongée,
- Unité de soins relais (15 lits) pour les patients stabilisés mais en situation de précarité sociale, en amont d'une autonomisation,
- Unité de recours spécifique en addictologie, pour une prise en charge des patients souffrant de troubles addictifs sévères nécessitant une hospitalisation en milieu psychiatrique, notamment du fait d'une pathologie duelle,
- Lits de soins intensifs en services fermés pour les patients présentant les tableaux cliniques les plus sévères, en s'inspirant du modèle High Intensive Care.



Relever le défi d'un soin territorialisé



État des lieux, enjeux

Le contexte est marqué par une tension capacitaire et une demande croissante de soins psychiatriques. Le soin ambulatoire est essentiel pour la proximité, la déstigmatisation et la prévention de l'hospitalisation, mais son fonctionnement actuel manque de lisibilité et d'harmonisation. Les centres de consultations pour enfants, adolescents et adultes doivent évoluer pour mieux répondre aux besoins. Les équipes mobiles doivent gagner en pérennité, et les Hôpitaux de Jour doivent être redynamisés.



Objectifs prioritaires

Le CH Charles Perrens a repéré quelques objectifs prioritaires concernant cette partie du Projet Médico-Soignant :

- Centres Médico-Psychologiques (CMP) / Centre Médico-Psychologiques de l'Enfant et de l'Adolescent (CMPEA) : redéfinir leur rôle comme structure pivot, renforcer les liens avec la médecine générale et les partenaires territoriaux, réorganiser les consultations pour mieux prioriser les soins,
- HAD/Soins intensifs à domicile : harmoniser les pratiques, renforcer la communication, améliorer la réactivité et repenser la spécificité de ces dispositifs en psychiatrie,
- Équipes mobiles : pérenniser et dupliquer les dispositifs existants, améliorer la lisibilité et l'articulation avec les autres structures,
- Hôpitaux de jour (HDJ) : redynamiser l'activité, mieux définir leur rôle dans la gradation des soins, et en faire un lieu de soins actifs et pertinents.



Propositions et projets

Pour répondre à ces défis, le CH Charles Perrens prévoit la réalisation des projets suivants :

Pour les CMP/CMPEA :

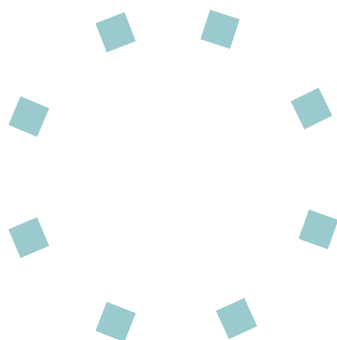
- Développer la télé médecine,
- Intégrer des Infirmiers (ères) de Pratique Avancée dans chaque unité,
- Unifier les pratiques entre les pôles,
- Proposer des plages de consultations médicales semi-urgentes et élargir les plages horaires de consultation.

Pour les HDJ :

- Redynamiser les soins en HDJ par une meilleure formation des agents aux soins et techniques qui sont mis en œuvre,
- Elaborer un projet de soins individualisé centré sur le rétablissement,
- Promouvoir une prise en charge globale pluridisciplinaire, accompagner vers les ressources territoriales,
- Promouvoir différents types de prises en charge (réhabilitation, prise en charge précoce des troubles émergents, gestion de la crise, soins en addictologie).

Pour les autres dispositifs ambulatoires :

- Déployer plus largement les dispositifs d'hospitalisation/soins intensifs à domicile,
- Améliorer l'information et la communication sur nos dispositifs d'équipes mobiles,
- Renforcer la fonction d'appui aux partenaires.



Renforcer les soins de recours, l'expertise et l'innovation



État des lieux, enjeux

Le CH Charles Perrens dispose d'une offre diversifiée et d'excellence dans les activités de recours et d'expertise pour les pathologies psychiatriques les plus prévalentes (troubles thymiques, anxieux, psychotiques, addictifs, neurodéveloppementaux) ainsi que pour les pathologies neurologiques, génétiques et maladies rares à expression psychiatrique. Cette offre repose sur une tétrade «soins, recherches, formations, informations» et inclut l'animation de réseaux loco-régionaux et la promotion de l'innovation. Les enjeux concernent la lisibilité de cette offre, son accessibilité régionale, et l'intégration de l'innovation (notamment technologique) dans le soin au quotidien.



Objectifs prioritaires

Le CH Charles Perrens a repéré quelques objectifs prioritaires concernant cette partie du Projet Médico-Soignant :

- Promouvoir et renforcer la lisibilité des dispositifs de soins de recours,
- Rendre plus visible la dimension régionale du soin de recours,
- Enrichir l'offre de soins ambulatoires,
- Professionnaliser l'activité clinique de recours et d'expertise,
- Faciliter l'accès à la télésanté,
- Parfaire l'intégration et l'utilisation des outils d'exploration fonctionnelle (imagerie cérébrale, électroencéphalographie..., etc.),
- Systématiser l'intégration de la recherche dans le soin de recours,
- Structurer les activités de recherche, formation et information des centres d'expertise spécialisés dans les troubles neuro-développementaux.



Propositions et projets

Pour répondre à ces défis, le CH Charles Perrens prévoit la réalisation des projets suivants :

Communication :

- Création d'un site internet dédié aux soins de recours, réactualisation des plaquettes,
- Création de courtes vidéos sur les enjeux diagnostiques et thérapeutiques.

Soins :

- Mise en place de nouvelles filières de soins (par exemple, pour l'épuisement professionnel),
- Élargissement de l'offre de soins ambulatoires (hôpitaux de jour spécialisés),
- Création de nouveaux métiers de coordination du soin et des réseaux.

Outils :

- Parfaire l'utilisation de l'imagerie, de la biologie, de la pharmacogénétique et de la neuromodulation,
- Création d'une plateforme d'explorations fonctionnelles en psychiatrie.

Recherche :

- Participation active des patients aux projets de recherche,
- Amélioration du recueil et de l'exploitation des données clinico-biologiques,
- Création d'un Centre d'Excellence pour les troubles du neuro développement,
- Acquisition d'une IRM neuropsychiatrique (en collaboration avec le CHU).

Créer et consolider des filières répondant à des besoins spécifiques



État des lieux, enjeux

Le CH Charles Perrens dispose de filières bien établies (addictologie, périnatalité) nécessitant une formalisation et une articulation garantissant d'un parcours de soins sans discontinuité. Les enjeux majeurs concernent l'optimisation des transitions (mineurs/adultes), la prise en charge des pathologies émergentes, l'amélioration des soins aux personnes âgées et le développement de la réhabilitation psychosociale.



Objectifs prioritaires

Les objectifs prioritaires sont la construction d'un travail interpolaire, l'identification de l'offre de soins, la création d'outils de coordination, ainsi qu'une stratégie de communication claire pour l'accès aux différentes filières.



Propositions et projets

Pour répondre à ces défis, le CH Charles Perrens prévoit la réalisation des projets suivants :

Pour la filière 16-24 ans :

- Développement de soins gradués,
- Protocoles de transition (Projet Pathologies Émergentes et Transition (PETRA)),
- Interventions précoces,
- Coordination des soins sur le territoire.

Pour la filière personne âgée :

- Renforcement de la couverture territoriale des équipes mobiles,
- Création d'un vademécum des dispositifs,
- Consultation psychiatrique pluridisciplinaire.

Pour la filière réhabilitation :

- Création d'un centre de référence, développement de la commission d'admission, création de référents RPS (risques psychosociaux) par pôle, plan de formation, journée réseau, cartographie des ressources sur le territoire.



USAGERS, PAIR-AIDANCE, DÉMOCRATIE SANITAIRE



État des lieux, enjeux

Le projet usagers 2025-2030, démarche participative et collective, est le fruit des réflexions riches et ambitieuses des représentants des usagers, des professionnels médico-soignants et administratifs à partir des nombreux atouts de l'établissement, des leviers d'opportunité (venue du Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté et visite de certification de la Haute Autorité de Santé) et du schéma directeur immobilier moderne et tourné vers l'humain.

Inscrit dans une démarche résolument d'ouverture et de modernité tournée vers les usagers, le projet consacre pleinement la volonté de l'établissement de faire sien les enjeux de déstigmatisation, de démocratie sanitaire et de lisibilité de l'offre de soins.

Les valeurs « fil rouge » qui ont nourri les réflexions et la philosophie du projet reposent sur un socle de fondamentaux multiples qui place le patient, et plus largement l'utilisateur, au cœur de nos préoccupations et de nos prises en charge : l'engagement du patient, le respect et la dignité, l'autonomie et l'autonomisation, la transparence, l'éthique, la responsabilité et l'accessibilité.



Objectifs prioritaires

La création d'un espace fonctionnel dédié aux usagers s'impose logiquement comme le pivot incontournable de ce projet.

Il a vocation à contribuer à asseoir la place et la parole des usagers au sein de l'établissement. Ancré dans l'architecture organisationnelle de l'établissement et garant des orientations stratégiques en matière de politique des usagers, ce dispositif contribuera à soutenir et à veiller au déploiement des objectifs identifiés :

- Améliorer l'accueil et les prises en charge des patients,
- Favoriser l'information et les droits des usagers (patients, proches, familles),
- Renforcer la place, favoriser la parole et la participation des patients et des représentants des usagers,
- Développer la pair-aidance,
- Aller plus loin dans l'accompagnement des aidants et des familles.



Propositions et projets

Pour répondre à ces défis, le CH Charles Perrens prévoit la réalisation des projets suivants :

Créer un espace dédié aux usagers :

- Affirmer la volonté de l'institution d'intégrer les usagers (place et parole) au cœur de notre organisation et de leur donner une visibilité accrue,
- Créer un espace fonctionnel transversal et fort dédié aux usagers favorisant le développement d'un volet « vie sociale - vie citoyenne » au sein de l'institution,
- Poursuivre le développement de la Maison Des Usagers (MDU) dans une triple dynamique d'accueil, d'itinérance et de numérique.

Améliorer l'accueil et la prise en charge des patients :

- Améliorer la qualité de l'accueil et du séjour du patient dès l'admission jusqu'à la sortie,
- Poursuivre la promotion de la bientraitance et le respect des droits des patients,
- Renforcer la dynamique développée sur le moindre recours à l'isolement-contention.

Favoriser l'information et les droits des usagers :

- Favoriser l'information et la communication : garantir une information claire et adaptée du patient, rendre plus visible l'offre de soins de l'établissement, améliorer les moyens de communication à destination des patients et des usagers,
- Favoriser le respect des droits des usagers : garantir le respect des droits des usagers et la liberté d'aller et venir, amplifier la démarche de moindre recours aux pratiques d'isolement et de contention, poursuivre et favoriser l'accès des patients (majeurs et mineurs) / aidants au Point justice.

Renforcer la place et favoriser la parole et la participation des patients et des représentants des usagers :

- Faire du patient un co-acteur des soins : l'associer aux décisions à chaque étape de son parcours de soins, respecter ses droits. Développer l'autodétermination,
- Favoriser les espaces de partage entre professionnels et patients,
- Créer un collectif patients au sein de la MDU, en complément du collectif familles de la « Pause-café des aidants ». Favoriser la participation, l'expression directe des usagers ceci afin de permettre de recueillir et partager l'expérience patient comme levier d'amélioration des pratiques,
- Poursuivre l'évaluation de la satisfaction des patients,
- Créer un évènement annuel dédié aux usagers.

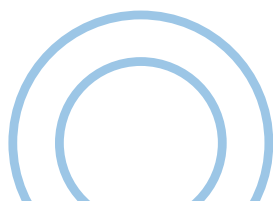


Développer la pair-aidance :

- Organiser et piloter la poursuite du développement de la pair-aidance patients,
- Développer la pair-aidance famille en prenant notamment appui sur la « Pause-café des aidants » et sur le recrutement de pairs afin :
 - D'améliorer la coordination entre les familles et les professionnels,
 - Recevoir les familles pour partager et améliorer la qualité et le lien avec eux,
 - Faciliter la parole, des familles.
- Créer un évènement annuel « journée de la pair-aidance ».

Aller plus loin dans l'accompagnement des aidants et des familles :

- Conforter la poursuite des programmes de psychoéducation proposés dans les pôles cliniques et déployer le programme BREF pour les proches de patients souffrant de troubles psychiatriques,
- Renforcer la participation et l'expression des aidants à travers le collectif familles de la « pause-café des aidants » avec des ateliers, des réunions et conférences. Associer plus directement les représentants d'usagers dans l'élaboration des projets stratégiques,
- Poursuivre l'Évaluation Publiques Professionnelles (EPP) « Aide aux aidants »,
- Envisager une dynamique territoriale d'aide aux aidants avec la Mairie de Bordeaux, le Département, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) les partenaires du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) et les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).



PROJET PSYCHOLOGIQUE



État des lieux, enjeux

Composante du projet d'établissement, le projet psychologique est le fruit d'un travail de réflexion pluriprofessionnel qui a associé depuis l'année 2023 deux chefs de pôle, la directrice des soins et un cadre supérieur de santé, le Directeur des Ressources humaines, ainsi que des représentants du collège des psychologues qui ont travaillé en liaison étroite avec leurs collègues.

Il a fait l'objet d'un avis favorable lors du Comité Social d'Établissement du 27 mai 2024 et de la Commission Médicale d'Établissement du 14 juin 2024.

Il propose une série d'actions regroupées en quatre chapitres, eux-mêmes subdivisés en trois objectifs, visant à renforcer et diversifier les soins psychologiques, améliorer l'accès à la formation et à la recherche, intégrer les psychologues dans la dynamique institutionnelle, et améliorer les conditions de travail dans un double objectif de renforcement de l'attractivité et de la fidélisation de ces professionnels



Objectifs prioritaires

Renforcer et diversifier l'offre de soin psychologique

- Améliorer les modalités d'accès au psychologue : L'accès au psychologue doit être facilité,
- Travailler la visibilité des psychologues dans les organisations de soins,
- Développer l'accueil des usagers et de leur famille.

Renforcer la formation et la recherche

- Définir les modalités d'accès aux activités de Formation Information Recherche (FIR),
- Assurer la montée en compétence permanente,
- Promouvoir la recherche en psychologie.

Renforcer le rôle du psychologue dans la dynamique institutionnelle

- Poursuivre l'activité du collège des psychologues,
- Rendre possible la participation des psychologues au processus de recrutement,
- Enrichir l'accueil des étudiants en psychologie.

Renforcer l'attractivité, la fidélisation et les conditions de travail des psychologues

- Améliorer les conditions de mobilité et de remplacements internes des psychologues,
- Généraliser et actualiser les fiches de poste,
- Réduire la précarité dans le corps professionnel.



Propositions et projets

Pour répondre à ces défis, le CH Charles Perrens prévoit la réalisation des projets suivants :

Renforcer et diversifier l'offre de soin psychologique :

Cette orientation passe par la mise en œuvre de plusieurs actions :

- Ainsi, les modalités d'accès au psychologue doivent être définies à partir de dispositifs pluridisciplinaires type staffs, réunions cliniques et autres,
- C'est sous la responsabilité des chefs de pôle et des responsables de filières que l'équipe pluridisciplinaire de chaque unité fonctionnelle concernée formalise les modalités d'accès au psychologue à travers les dispositifs pluridisciplinaires énoncés ci-dessus,
- Ces modalités d'accès doivent faire l'objet d'une traçabilité dans le projet médico-soignant de l'unité,
- Dans le cadre de la continuité des soins, les actes et consultations des psychologues doivent faire l'objet d'observations dans le dossier patient informatisé Hôpital Manager (HM). Par ailleurs, toute l'activité des psychologues fait l'objet de cotation PMSI. Le collège des psychologues s'appuiera sur le Département d'Information Médicale pour former l'ensemble des professionnels,
- Améliorer la signalétique des psychologues en poste,
- Développer, dans le temps, les postes de psychologue afin de systématiser leur présence dans les unités d'admission,
- Prévoir la participation systématique des psychologues aux réunions cliniques,
- Pérenniser les temps de psychologues dans les accueils d'urgence,



- S'inscrire dans la réflexion de l'accueil des familles notamment à travers l'Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) «Aides aux aidants» et la formalisation du plan d'actions correspondant,
- S'inscrire dans les actions de sensibilisation promues par l'établissement et en proposer, en lien avec la Direction de la Prévention,
- Pérenniser la participation des psychologues à l'éducation thérapeutique du patient et de son entourage.

Renforcer la formation et la recherche :

- Le temps consacré aux activités FIR doit être défini annuellement,
- Il fait l'objet d'une formalisation annuelle entre chaque psychologue et le chef de pôle ou son représentant lors de l'entretien professionnel,
- Il est défini à partir de l'expression des besoins individuels au regard du projet de service et/ou institutionnel,
- Il est programmé à partir d'un code spécifique sur le planning de chaque psychologue en bénéficiant,
- Une note de service explicite le dispositif ainsi que ses modalités,
- Promouvoir les possibilités de formation individuelle offertes aux psychologues de l'hôpital,
- Adapter l'enveloppe budgétaire à l'évolution des effectifs,
- Systématiser la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement pour les formations octroyées selon la réglementation en vigueur,
- Prévoir les modalités de participation aux recherches cliniques, scientifiques, dans les centres experts en lien avec la Direction de la Recherche,
- Participer à des appels à projet de recherche en lien avec la Direction de la Recherche.

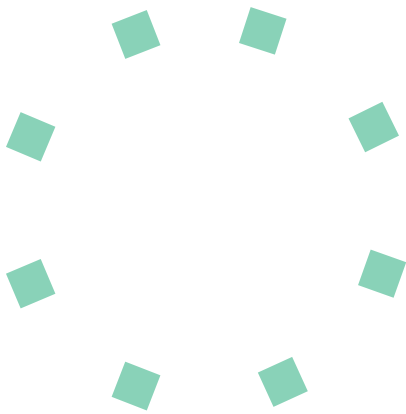
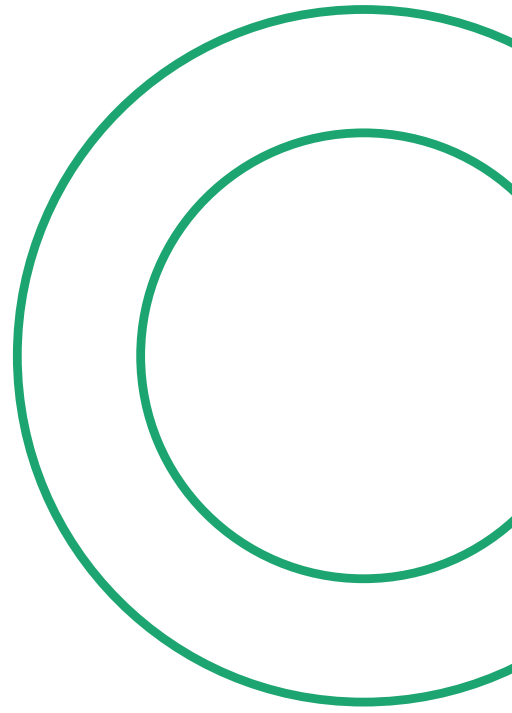
Renforcer le rôle du psychologue dans la dynamique institutionnelle :

- Dédier pour chaque psychologue un temps mensuel pour assister aux réunions du collège, ce temps faisant l'objet d'une planification, à raison de trois heures mensuelles,
- Le collège se tient à la disposition de la DRH et/ou des médecins pour apporter son expérience appliquée à la lecture du profil des candidats : analyse du CV, connaissances des différentes orientations théoriques des universités, connaissances des différentes méthodes de psychothérapie. Les psychologues en charge de la coordination sont désignés, en premier lieu, pour remplir cette tâche. Ils peuvent s'appuyer sans réserve sur les autres membres du groupe professionnel,
- Élaborer les modalités d'une sensibilisation systématique des étudiants au repérage du risque suicidaire,
- Élaborer les modalités d'intégration des étudiants en stage : présentation du site, description du fonctionnement hospitalier, présentation des missions du psychologue à l'hôpital, présentation des différents métiers à l'hôpital,
- Renforcer le référencement des tuteurs de stage sur le site de l'hôpital,

- Poursuivre le partenariat avec les Unité de formation et de recherche (UFR) de psychologie,
- Pérenniser l'échange entre les tuteurs de stage.

Renforcer l'attractivité, la fidélisation et les conditions de travail des psychologues :

- Favoriser la mobilité interne en priorité via la diffusion systématique des postes en concordance avec la politique de mobilité élaborée dans l'établissement,
- Assurer la continuité des prises en charge par un remplacement en cas d'absence prolongée (congé longue maladie, congé maternité, congé parental...),
- Associer les psychologues à la démarche,
- Recenser et mettre à jour les fiches de poste existantes en mentionnant les compétences spécifiques,
- S'appuyer sur le répertoire national des fiches métiers,
- Systématiser l'embauche en CDI pour les recrutements sur les postes avec des financements pérennes,
- Une fréquence d'organisation des concours de titularisation tous les deux ans,
- Pérenniser l'inclusion des psychologues dans la Fonction Publique Hospitalière (FPH) lorsqu'ils optent pour un temps d'activité hors fonction publique par l'ouverture de concours de psychologues à temps non complet. Ces pérennisations devront s'effectuer conformément aux organigrammes des temps de travail des psychologues à formaliser par les pôles.





État des lieux, enjeux

La Prévention et Promotion de la santé (PPS) recouvre un champ large et vise à agir sur l'ensemble des déterminants de la santé afin de permettre la réduction des inégalités sociales de santé en activant cinq leviers (Charte d'Ottawa (OMS, 1986)) :

- ▶ L'élaboration de politiques favorables à la santé dans tous les secteurs,
- ▶ Le renforcement de l'action communautaire,
- ▶ La création d'environnements physiques, sociaux et économiques favorables à la santé et au bien-être, ainsi qu'à la qualité de vie,
- ▶ L'acquisition d'aptitudes individuelles facilitée dans le cadre scolaire, familial, professionnel et communautaire,
- ▶ La réorientation des services de santé.

Afin de préparer le projet prévention 2025-2030, une enquête auprès de tous les professionnels du CH Charles Perrens a été conduite en septembre 2023. Elle a généré 400 réponses.

Les propositions des professionnels sont prises en considération dans ce projet, de même que les apports du groupe de travail dédié qui s'est réuni à trois reprises.



Objectifs prioritaires

Le CH Charles Perrens a repéré quelques objectifs prioritaires en Prévention et Promotion de la Santé pour les 5 années à venir :

- Développement de la transversalité entre tous les pôles de l'établissement,
- Développement de la « culture de la prévention » au sein du collectif des professionnels de l'établissement Perrens en mettant en place ou donnant accès à des formations,
- Clarification des objectifs et des moyens des campagnes PPS de l'ARS pour les établissements via la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) prévention GHT 33 – ARS NA,
- Nécessité d'intégrer davantage de projets avec l'IFSI, la crèche, la MAS, etc.



Propositions et projets

Pour répondre à ces défis, le CH Charles Perrens prévoit la réalisation des projets suivants :

Consolider la place de la PPS et sa gouvernance institutionnelle :

Toutefois la consolidation de la place de la PPS doit passer par différents axes :

- La mise en place d'une gouvernance institutionnelle au sein de l'établissement organisée sous la forme d'un comité de pilotage transversal dès 2025,
- La volonté commune des acteurs de mettre en place un appel à manifestations d'intérêt sur la PPS en interne et chaque année,
- L'implication du CH Charles Perrens dans des dynamiques territoriales en lien avec les établissements du territoire et les différents Conseils Locaux en Santé (CLS), Conseils Locaux en Santé Mentale (CLSM) et CPTS du territoire et le PTSM Gironde.

Développer une véritable culture de la PPS :

Pour développer la culture de la PPS, il apparaît nécessaire de poursuivre la dynamique existante autour des Semaines d'Information en Santé Mentale (SISM) et des actions destinées au grand public.

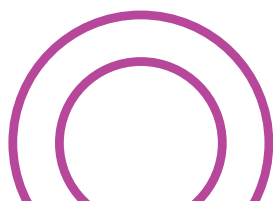
L'engagement de l'établissement dans les campagnes nationales semble à valoriser et à développer auprès de l'ensemble des publics (usagers, professionnels, étudiants en santé).

La culture de la PPS passe aussi par la sensibilisation voire la formation des professionnels de l'établissement.

Agir de façon ciblée et efficace sur des thématiques prioritaires en termes de PPS :

Les travaux du groupe ont permis de cibler des thématiques centrales pour le CH Charles Perrens en termes de prévention. Pour chaque thématique, quelques actions-clés sont repérées et inscrites dans la durée du projet PPS 2025-2030.

Les avancées devront être évaluées régulièrement pendant ces 5 années pour ajuster le projet sur l'ensemble des actions ciblées (en addictologie, sur les directives anticipées, la prévention pour les jeunes mineurs et enfants, la santé somatique, le sport adapté, le sommeil, la santé sexuelle, le numérique, le référent handicap des patients, l'accueil des publics spécifiques, formation premiers secours en santé mentale et déstigmatisation).





État des lieux, enjeux

Sur le plan national, en 2023 le CH Charles Perrens est en 3^{ème} position des établissements non CHU en termes de financements sur les Missions d'Enseignement, de Recherche, de Référence et d'Innovation (MERRI).

La recherche est une priorité stratégique du CH Charles Perrens. Elle apparaissait déjà comme telle dans le projet d'établissement précédent 2020-2024 et en particulier sa troisième orientation sur le développement des activités de recours, d'expertise et de recherche.

Le développement de la recherche s'appuie sur des instances réglementaires ou mises en place par le CH Charles Perrens : la commission spécialisée recherche (CSR) et sa présidence, le comité exécutif recherche (COMEX recherche) et le comité scientifique.

La dynamique de recherche du CH Charles Perrens s'appuie sur les liens forts entre hospitalo-universitaires et laboratoires de recherche universitaires, notamment

avec les départements du Bordeaux Neurocampus et de BPH (Bordeaux Population Health). Plusieurs PU-PH du CH Charles Perrens sont d'ailleurs directeurs de laboratoires et équipes labellisées CNRS et INSERM. Le graduate program crée aussi un pont avec des chercheurs universitaires qui viennent sur le CH Charles Perrens découvrir le terrain hospitalier. Par ailleurs, le CH Charles Perrens a pu être et a vocation à être porteur d'équipes d'accueil.

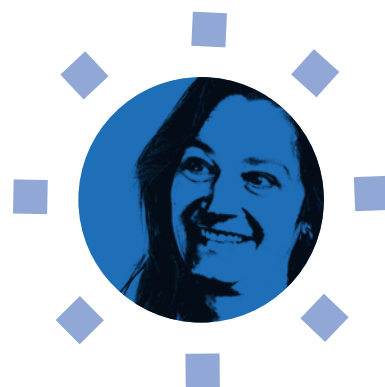
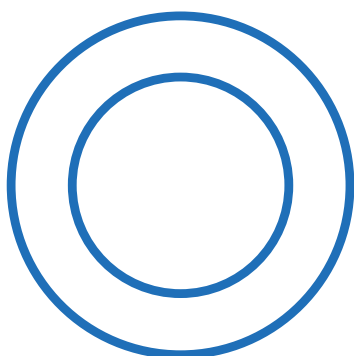
La recherche médicale et paramédicale a été fortement encouragée et appuyée par le développement de nouvelles compétences et d'outils : Attaché.e de Recherche Clinique (ARC) au sein des pôles, biostatisticienne, inauguration de l'entrepôt de données de santé (EDS) en février 2024.



Objectifs prioritaires

Le CH Charles Perrens a pu définir ces dernières années les sujets sur lesquels il doit continuer à avancer pour parvenir à une politique de recherche et d'innovation complète et pleinement ambitieuse :

- Consolider une stratégie de recherche collective, interpolaire et interdisciplinaire (neurosciences, épidémiologie, champ des psychothérapies, autres sciences humaines et sociales, etc...),
- Générer davantage d'inclusions de patients dans les protocoles de recherche à financement DGOS (valorisables en MERRI),
- Développer une stratégie de publication et la diffuser au sein de la communauté des professionnels du CH Charles Perrens avec notamment la promotion des publications dans des revues françaises à destination d'un public plus large,
- Mieux exploiter des données issues des patients pris en charge au CH Charles Perrens tout en garantissant la sécurité et l'anonymisation de ces données,
- Encourager le vivier d'étudiants à la production scientifique,
- Renforcer l'accès à des banques de données du type PubMeda sensibilisation et l'implication des patients.



Propositions et projets

Pour répondre à ces défis, le CH Charles Perrens prévoit la réalisation des projets suivants :

Consolider la gouvernance de la recherche :

Un des objectifs sera de renforcer les partenariats avec les acteurs scientifiques, l'Université ainsi qu'avec l'ensemble des autres établissements du territoire. Il s'agira également de consolider le pilotage interne de l'activité de recherche par le développement des lieux de travail communs entre direction et chercheurs ainsi que le déploiement d'un système d'information efficient. Les usagers seront pleinement associés à cette gouvernance.

Développer la médiation scientifique :

L'objectif sera de favoriser le partage des connaissances scientifiques par la facilitation de l'accès à des bases de données telles que l'entrepôt de données de santé (EDS) et la valorisation de la diffusion des résultats des travaux de recherche en langue française en complément des publications en anglais.

Favoriser le développement des compétences et connaissances scientifiques :

Il s'agira essentiellement de permettre le développement des compétences et connaissances scientifique, afin de favoriser à un maximum de professionnels de participer à l'activité de recherche au sein de l'établissement. Il faudra également travailler sur la fidélisation des professionnels de la recherche au sein de l'établissement et le développement de nouveaux métiers complémentaires à ceux déjà déployés.

Explorer de nouveaux champs de recherche et d'innovation :

La volonté est de promouvoir toutes les innovations proposées au sein de l'établissement, avec une réflexion particulière sur la place que va prendre l'intelligence artificielle (IA). Par ailleurs, les projets en cours permettront de promouvoir de nouveaux projets sur des plans divers et variés : projet de développement d'une IRM avec une fonction de recherche en psychiatrie, structuration de la recherche sur le management, développement d'une recherche en psychiatrie légale, etc...

Les avancées sur ces 4 axes et l'ajustement de ce projet feront l'objet d'un bilan annuel de 2025 à 2030. L'ambition de l'établissement est de poursuivre la dynamique qui existe sur la recherche depuis maintenant une dizaine d'années.

FILIÈRES D'AVANT, PARCOURS DE SOINS ET DE VIE



État des lieux, enjeux

Les tensions capacitaires persistantes ont conduit la direction du CH Charles Perrens à mettre en place un plan visant à réduire le nombre de patients hospitalisés à long terme dans les unités d'admission. L'objectif est d'adapter l'offre de soins aux besoins des patients et de permettre aux unités de court séjour de se concentrer sur leur mission. Cela passe par le renforcement des filières d'aval, en lien direct avec les hospitalisations inadéquates. Les patients « au long cours » sont ceux qui restent hospitalisés en raison de pathologies graves ou du manque d'alternatives de prise en charge. Ces patients, souvent bloqués dans leur parcours de soins, sont suivis par des indicateurs comme ceux de l'ATIH, qui mesurent les hospitalisations de longue durée ≥ 90 jours. Ces séjours prolongés, dont l'impact économique est conséquent et potentiellement nuisibles à la qualité de vie des patients, représentent un défi pour l'organisation des soins et leur coordination avec les secteurs social et médico-social. À l'échelle nationale, les hospitalisations psychiatriques de longue durée représentent un quart des journées d'hospitalisation. Dans notre établissement, environ 70 patients sont hospitalisés plus de 90 jours (sur 304 lits d'admission), dont une vingtaine de plus de 60 ans. Le défi principal

reste de savoir comment réduire ces hospitalisations longues et adapter nos solutions d'aval, tout en atténuant durablement nos tensions capacitaires.



Objectifs prioritaires

Cet état des lieux constitue l'opportunité d'interroger les hospitalisations inadéquates et le maintien à l'hôpital de patients risquant la désocialisation. Pour ce faire, trois orientations prioritaires sont identifiées.

- ▶ Travailler la dés-hospitalisation : Depuis plusieurs années, le CH Charles Perrens s'est doté de dispositifs d'interface avec le secteur médico-social. Des équipes mobiles organisent la coordination avec le secteur médico-social et facilitent les sorties des patients qui ne nécessitent plus une hospitalisation,
- ▶ Organiser notre action à l'intersection des champs de la psychiatrie, du social et du médico-social :
 - Mieux connaître l'offre existante au travers de la

mobilisation de cartographies partagées des ressources (outil RETAB, ViaTrajectoire...),

- Offrir à nos partenaires une meilleure lisibilité des dispositifs disponibles au sein des différents pôles, des équipes mobiles et de leurs missions spécifiques,
- Inscrire nos relations de partenariat dans une logique gagnant-gagnant : des relations de proximité avec un engagement réciproque de ré-hospitalisation si décompensation et de reprise à l'issue de l'hospitalisation au sein du lieu de vie de la personne.

➤ Réduire le nombre de ré-hospitalisations par le biais du logement, du travail et du maintien dans la Cité :

- Mieux connaître le concept et l'offre de l'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap psychique,
- Comprendre le fonctionnement des dispositifs d'accès au logement au travers d'une collaboration renforcée entre le service social et les unités de soins,
- Accompagner au sein des pôles cliniques le changement de paradigme de la prise en charge des personnes en situation de handicap psychique au moyen de l'acculturation à des modèles tels que le housing first (Un chez-soi d'abord) et le working first (modèle déployé par la Plateforme d'Emploi Accompagné HANDAMOS en milieu ordinaire),
- Favoriser la connaissance des Groupes d'Entraide Mutuelle (19 GEM en Gironde), véritables partenaires de l'hôpital pour maintenir l'insertion dans la cité des personnes atteintes de troubles psychiques.

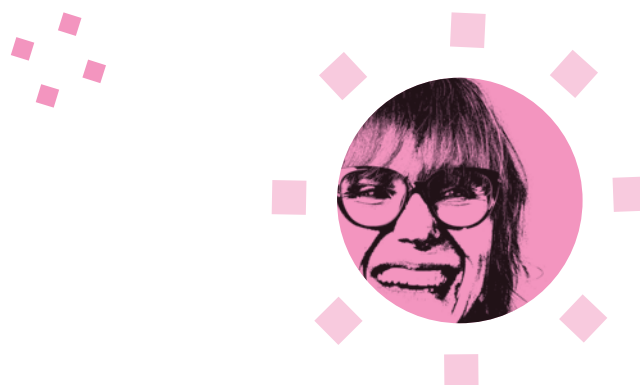


Propositions et projets

Pour répondre à cet enjeu de santé publique, les propositions d'action sont les suivantes :

Favoriser l'interconnaissance des acteurs, outils communs et formations croisées entre les professionnels de la psychiatrie, du social et du médico-social :

- Faciliter et encourager l'utilisation d'outils d'évaluation communs, de la messagerie sécurisée, du Dossier Médical Partagé, des Dossiers Usagers Informatisés en place dans les structures partenaires, d'outils parcours au service de la coopération tels que PAACO Globule,
- Amplifier la coopération entre le CH Charles Perrens, centré nécessairement sur sa stricte mission sanitaire, et les acteurs du droit commun, du champ social et médico-social. Le défaut d'articulation impacte directement la fluidité des parcours des personnes concernées et génère un engorgement des dispositifs, des situations de crise et par conséquent des hospitalisations,
- Mettre en place des Réunions de Concertation Pluridisciplinaire (RCP) pour les situations les plus complexes

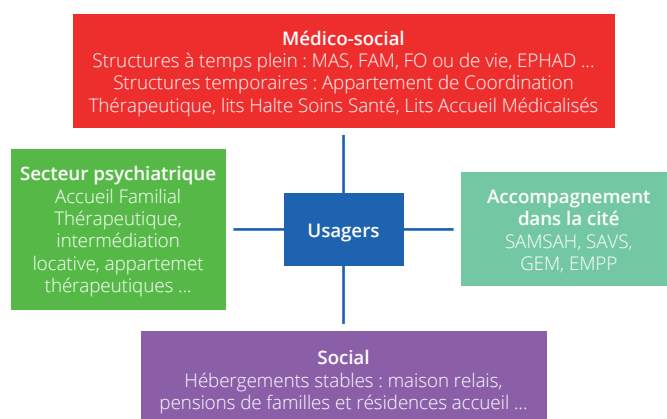


et pour les hospitalisations de longue durée qui permettent de solliciter, sur des situations concrètes, nos partenaires du social et du médico-social en prenant en compte le projet de vie des personnes.

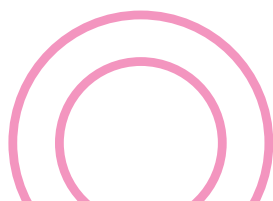
Développer une approche systémique et holistique : coordination des parcours, synergie d'action avec nos partenaires sur le territoire :

- Etendre la fonction de case management au service du parcours de vie des patients au long cours du CH Charles Perrens,
- Elaborer le projet de sortie au plus près de l'admission en veillant à sa co-construction et à sa formalisation,
- Créer des modalités d'articulation entre les professionnels du CH Charles Perrens et le Dispositif d'Appui à la Coordination 33 semble indispensable pour viser une action collective efficace,
- Mettre en oeuvre une politique de conventionnement active avec nos partenaires privilégiés et valoriser les partenariats mis en place,
- Soutenir des projets innovants déployés par le service social.

Etudier la pertinence de dispositifs alternatifs à l'hospitalisation au service de la concrétisation des projets de vie de patients sortants :



Relever le défi des hospitalisations inadéquates consiste à identifier des solutions de sorties pouvant correspondre aux besoins des personnes en considérant les déterminants sociaux de la santé (logement, insertion sociale et professionnelle) et en élargissant l'offre de soins et d'accompagnement à court et moyen terme.



PROJET SOCIAL, ATTRACTIVITÉ ET FIDÉLISATION



État des lieux, enjeux

Le CH Charles Perrens est un établissement attractif pour les professionnels de santé qui se distingue dans le paysage hospitalier. Malgré l'existence de tensions sur les postes infirmiers et certains postes médicaux, il bénéficie d'une réelle attractivité qui se traduit par un faible recours à l'intérim et un taux d'absentéisme bas qui constituent des atouts structurels. Son attractivité tient notamment à la dynamique constante de projets portée par l'établissement et à des choix institutionnels forts :

- ▶ Lutte contre l'emploi précaire, recours aux contrats en CDI sur tous les métiers en tension et politique de concours régulière et incitative,
- ▶ Très forte culture de développement de la formation continue conçue pour répondre aux situations et difficultés professionnelles rencontrées,
- ▶ Politique active et dynamique de prévention des risques professionnels (évaluation continue, analyses de terrain, études de postes) et de maintien dans

l'emploi notamment des professionnels en situation de handicap,

- ▶ Mise en place d'un système de gestion des remplacements opérationnel et réactif qui permet également la réalisation d'heures supplémentaires indemnisées pour ceux qui le souhaitent.

Néanmoins, certaines dimensions doivent être mieux prises en compte afin de favoriser la fidélisation : l'accueil des professionnels, la diversification des modalités de gestion du temps de travail, une plus grande personnalisation de la gestion des professionnels, l'analyse plus approfondie du fonctionnement des collectifs de travail, l'évaluation régulière de la qualité de vie au travail, la facilitation de la conciliation entre vie professionnelle et personnelle, le développement d'actions en faveur du bien-être des professionnels...



Objectifs prioritaires

Afin de poursuivre l'adaptation aux besoins des patients et de maintenir l'attractivité des services dont le niveau de contraintes est le plus élevé, le CH Charles Perrens identifie sept défis prioritaires à relever :

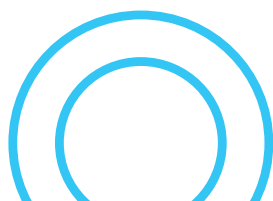
- ▶ **Améliorer l'accueil des nouveaux arrivants (médicaux et non médicaux) et développer le compagnonnage** : il s'agit d'améliorer la réponse aux besoins des personnels recrutés avant leur prise de poste et d'institutionnaliser le recours au compagnonnage,
- ▶ **Augmenter l'attractivité des unités intra-hospitalières pour les professionnels médicaux et non médicaux** : l'attractivité de ces unités est capitale car elles constituent majoritairement le niveau de recours des prises en charge aiguës et urgentes,
- ▶ **Mettre en place une politique incitative de mobilité interne** : l'objectif est de favoriser les parcours professionnels les plus diversifiés possibles en encourageant la mobilité inter services, inter pôles et entre les différentes modalités de prise en charge,
- ▶ **Faire évoluer les organisations de travail pour améliorer la conciliation avec la vie personnelle et la réponse aux besoins des patients** : il s'agit tant d'étendre les modalités horaires de prise en charge des patients que de favoriser la diversification des plannings horaires proposés,
- ▶ **Améliorer la reconnaissance et les conditions de travail** en travaillant sur la prévention des risques professionnels, la qualité des relations professionnelles, le bien-être au travail,
- ▶ **Développer la politique d'aller-vers de la Direction des Ressources Humaines (DRH) et de la Direction des Affaires Médicales (DAM),**
- ▶ **Améliorer les outils de travail institutionnels et leur appropriation.**



Propositions et projets

Pour répondre à ces défis, le CH Charles Perrens prévoit la réalisation des projets suivants :

- ▶ Restructurer le programme d'accueil des nouveaux arrivants, élargir ses bénéficiaires,
- ▶ Mettre en place un parcours d'intégration au sein de l'établissement,
- ▶ Valoriser la richesse des parcours professionnels offerts au sein des unités intra-hospitalières,
- ▶ Etudier les possibilités d'appui aux organisations intra-hospitalières et poursuivre le déploiement des métiers complémentaires en leur sein,
- ▶ Adapter la gestion et la communication dédiée à la mobilité interne,
- ▶ Elaborer une charte de la mobilité interne du CH Charles Perrens,
- ▶ Adapter les organisations de travail au type d'unité, d'activité et à l'évolution des besoins des patients,
- ▶ Améliorer les conditions de travail, notamment celles des salariés porteurs de handicaps,
- ▶ Assurer un développement professionnel de qualité (supervision, intervision, analyse de pratiques) et mesurer régulièrement la satisfaction des personnels,
- ▶ Prévenir les risques psychosociaux, développer le recours à la médiation dans la gestion des conflits,
- ▶ Favoriser la communication et l'esprit d'équipe, faciliter la vie personnelle,
- ▶ Organiser des permanences des ressources humaines délocalisées dans les services,
- ▶ Améliorer la communication de la DRH et de la DAM,
- ▶ Améliorer la formation des professionnels à leurs outils de travail,
- ▶ Améliorer l'ergonomie et les fonctionnalités des logiciels métiers, mettre en place une signature unique et revoir les conditions d'utilisation de la messagerie électronique.



FORMATION INITIALE ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE



État des lieux, enjeux

La politique de formation est considérée depuis de nombreuses années comme un point fort de l'établissement. En effet, le plan de formation s'attache à la prise en compte à la fois des besoins institutionnels que des besoins individuels des agents. C'est pourquoi l'établissement propose un accès aux formations à tous ses agents. Ainsi, plus de 80% des personnels non médicaux et 75% des personnels médicaux ont bénéficié d'au moins une formation en 2023 quand, en Nouvelle Aquitaine, le taux d'accès à la formation (pourcentage d'agents ayant effectué au moins une formation dans l'année) était la même année de 52,2% selon le dernier rapport d'activité de l'ANFH.

Cette politique volontariste participe à l'adaptation et à l'amélioration des prises en charge des patients ainsi qu'à l'évolution des postures des professionnels.

Pour autant, il reste nécessaire de maintenir un très haut niveau d'exigence en matière de formation afin de la promouvoir comme facteur d'attractivité et de fidélisation de l'établissement.

Il est également indispensable de favoriser la montée en compétences des professionnels et de prendre en compte le besoin de chacun d'être contributeur de son parcours de formation mais aussi de la politique globale de formation.

Parallèlement les acteurs de formation internes au CH Charles Perrens (organisme de formation IFAPS, Centres Experts, Centres Ressources, Institut de Formation en Soins Infirmiers) doivent proposer une meilleure lisibilité de leurs offres de formation par les professionnels mais aussi par les partenaires et réseaux externes de l'établissement.

Enfin, suivant l'évolution des nouvelles technologies, les modalités de dispensation des formations devront se transformer afin d'offrir les formats d'apprentissage les plus adaptés aux objectifs pédagogiques, au public à former et aux contraintes organisationnelles.



Objectifs prioritaires

Cette politique de formation et les différents enjeux auxquels elle doit répondre conduisent l'établissement à identifier les défis prioritaires suivants :

- Veiller à apporter des réponses aux besoins de consolidation et de développement des compétences pour garantir des prises en charge répondant au mieux aux besoins des patients et permettre des parcours professionnels diversifiés,
- Améliorer la visibilité et la lisibilité par les agents, ainsi que par les partenaires et réseaux externes, de l'ensemble de l'offre et des dispositifs de formation accessibles dans l'établissement,
- Poursuivre l'accompagnement propre à l'encadrement médical et non médical, maillon essentiel à la construction et à la mise en œuvre de la formation dans l'établissement,
- Poursuivre le développement de l'organisme de formation IFAPS en complémentarité avec les autres acteurs internes que sont les différents Centres Experts, Centres Ressources et l'IFSI du CH Charles Perrens,
- Faire évoluer le matériel et les outils pour offrir aux bénéficiaires les conditions et formats d'apprentissage les plus innovants.



Propositions et projets

Pour répondre à ces défis, le CH Charles Perrens prévoit la réalisation des projets suivants :

- Développer un parcours complet de formation en santé mentale à destination de l'ensemble des professionnels ainsi que des étudiants : ce parcours devra prévoir une formation socle commune à l'ensemble des professionnels concourant à la prise en soins et des formations spécifiques adaptées aux différents métiers. Ce parcours devra également concerner les étudiants en santé à travers des actions spécifiques afin de renforcer l'attractivité de notre établissement,
- Améliorer l'information et la communication sur l'offre de formations globale proposée aux agents afin de les éclairer sur les possibilités de construire leurs propres parcours de formation et ce notamment en adaptant la lisibilité des informations ainsi qu'en accompagnant l'encadrement dans ses missions de conseil pour la formation,
- Poursuivre le développement de l'IFAPS et améliorer la complémentarité des différents acteurs (Centres Ressources, Centres Experts, IFSI) pour promouvoir l'établissement comme référence en matière d'offre de formation en santé mentale du territoire. L'ensemble de l'offre de formations doit contribuer à la montée en compétences de l'ensemble des professionnels du CH Charles Perrens et doit également permettre de tisser des liens partenariaux avec les structures et l'ensemble des acteurs territoriaux notamment dans le cadre des actions de coopération mises en œuvre,
- Poursuivre la politique de formation et d'accompagnement de l'encadrement soignant, administratif, technique, logistique et médical à travers des dispositifs spécifiques s'adressant aussi bien aux nouveaux cadres qu'à ceux plus expérimentés,
- Développer de nouveaux outils de formation innovants pour proposer des formats d'apprentissage adaptés aux objectifs pédagogiques, au public à former et aux contraintes organisationnelles. Ainsi, seront notamment étudiées les possibilités de développement de supports variés : vidéos, tutoriels et podcasts pédagogiques - jeux interactifs et jeux sérieux - MOOC (« massive open online courses »), la simulation en santé ainsi que les possibilités liées aux évolutions de l'intelligence artificielle.

La réalisation de ces projets contribuera à la cohésion du collectif pour une réussite collective.



ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES / LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



État des lieux, enjeux

Les indicateurs d'égalité femmes-hommes au plan de la rémunération des professionnels et de leur promotion de corps et de grade doivent faire l'objet d'une vigilance continue afin que les écarts constatés, même s'ils restent faibles, soient supprimés. Au-delà de la question de l'égalité dans la rémunération et l'accès aux promotions, ce sont toutes les situations mettant un professionnel dans une position de potentielle inéquité par rapport à un autre qui doivent être investiguées. De ce point de vue, une attention particulière doit être portée aux périodes de grossesse et à la situation des familles monoparentales.

En outre, c'est également un travail de déconstruction de certaines représentations associées au genre qui doit être entrepris.

La question des inégalités va au-delà des questions de genre car toute caractéristique est susceptible de devenir l'objet d'une discrimination (le handicap, le métier, l'apparence physique, la sexualité, les croyances, l'origine géographique...) et de faire de la personne concernée le sujet de celle-ci, voire de violences. De ce point de vue, l'égalité femmes-hommes ouvre directement sur la question de l'égalité de l'ensemble

des professionnels au sein du Centre Hospitalier, et de la priorité donnée à la lutte contre les violences subies au motif d'une ou plusieurs caractéristiques fondant l'identité de l'individu.

Si le Centre Hospitalier bénéficie déjà d'un observatoire de la violence et d'un système de signalement devant permettre la déclaration par les professionnels des violences qu'ils peuvent être amenés à subir, force est de constater que celles-ci sont néanmoins encore trop peu remontées ou trop tardivement. Le souhait de l'établissement est donc de communiquer sur l'absence totale de tolérance vis-à-vis de toute discrimination, quelle que soit sa nature, et d'enjoindre les professionnels à déclarer tout fait de cette nature en se sentant pleinement accompagnés et soutenus.

Afin de lutter contre les violences sexuelles et sexistes, l'établissement qui dispose déjà de formations et de dispositifs reconnus au service de ses patients (prises en charge du Centre Régional Psychotraumatisme, consultations d'avocat gratuites et confidentielles), doit aller plus loin pour promouvoir ceux-ci auprès de ses professionnels afin qu'ils s'en saisissent.



Objectifs prioritaires

Afin que l'établissement amplifie sa communication sur les outils de signalement et les valeurs qu'il souhaite voir partager par l'ensemble du personnel, le CH Charles Perrens identifie six défis prioritaires à relever :

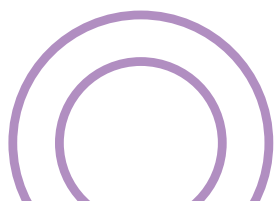
- ▶ **S'assurer de l'égalité femmes - hommes de rémunération et d'accès aux grades et emplois** : bien que les écarts soient moins prégnants dans la fonction publique que dans le secteur privé, il est impératif de mesurer ceux-ci et pour aider à les résorber,
- ▶ **Favoriser la conciliation entre parentalité et vie professionnelle** : si l'équité entre professionnels doit être absolument garantie, il est pour autant nécessaire de tenir compte des situations de parentalité pour ne pas mettre en difficulté les professionnels,
- ▶ **Mettre en place une politique de lutte contre toutes les discriminations** : l'objectif est d'adresser aux salariés qui subissent de la discrimination un message clair et soutenant en communiquant sur ce qui n'est pas acceptable,
- ▶ **Favoriser le signalement des faits de violence et de discrimination subis au sein de l'établissement** : les professionnels doivent être encouragés à témoigner des violences qu'ils ont subi et les modalités pour le faire, être mieux repérées et valorisées,
- ▶ **Favoriser la visibilité et l'accès pour le personnel aux dispositifs internes de prise en charge des traumatismes liés à des violences**,
- ▶ **Engager une réflexion avec le comité d'éthique pour approfondir les questions relatives à l'égalité, aux discriminations et au respect dans les comportements professionnels.**



Propositions et projets

Pour répondre à ces défis, le CH Charles Perrens prévoit la réalisation des projets suivants :

- ▶ Suivre les indicateurs de mesure d'écarts de rémunération, de promotion et avancement par genre,
- ▶ Favoriser les adaptations de poste pour les femmes enceintes et les aménagements au retour de congé de maternité, prendre en compte les contraintes des familles monoparentales,
- ▶ Informer de manière plus proactive sur les droits associés à la parentalité,
- ▶ Réfléchir aux adaptations facilitant la vie parentale et personnelle (crèche, accès repas midi),
- ▶ Mettre en place une large campagne de sensibilisation aux discriminations (affichage, vidéo) en utilisant des scènes de la vie professionnelle,
- ▶ Proposer des formations sur les violences sexuelles et sexistes à partir des formations du Centre Ressource Psychotrauma (CRP),
- ▶ S'assurer que les documents et procédures internes ne contiennent aucune mention discriminatoire et questionner les pratiques genrées au sein de l'établissement,
- ▶ Intégrer au support de déclaration d'événements un item spécifique sur les violences subies,
- ▶ Renforcer la communication sur le tableau de bord des violences de l'observatoire de la violence,
- ▶ Réfléchir à la mise en place d'une procédure d'écoute et de veille et rappeler le dispositif existant concernant les violences émanant des patients,
- ▶ Communiquer sur l'accessibilité au personnel des centres ressources spécialisés du CH Charles Perrens, mettre en place une procédure garantissant la confidentialité pour le personnel venant consulter,
- ▶ Solliciter le comité d'éthique pour appuyer la réflexion institutionnelle sur l'égalité, la différence, la discrimination, la stigmatisation,
- ▶ Élaborer une charte éthique du comportement entre professionnels.





COOPÉRATIONS



État des lieux, enjeux

Le CH Charles Perrens est depuis de nombreuses années engagé dans des partenariats et des coopérations. Plusieurs centaines de conventions signées témoignent d'une réelle dynamique de décroisement et une volonté de renforcer les actions communes engagées avec les partenaires.

Les coopérations s'inscrivent dans un espace qui va du territoire local (communes, collectivités, département) jusqu'au territoire régional ou national. Les coopérations à l'international (anciennes) se poursuivent en Europe et vont se développer vers l'Amérique et vers l'Afrique.

Les coopérations s'exercent dans des champs divers : médical, paramédical, recherche, technique, logistique, culturel, numérique, etc.

Les coopérations de différents types se côtoient : des bilatérales aux multi-partenariales en passant par les différentes formes de groupement, les fédérations, les réseaux, etc. Ces coopérations ont pour finalité l'amélioration des parcours et de la prise en charge des

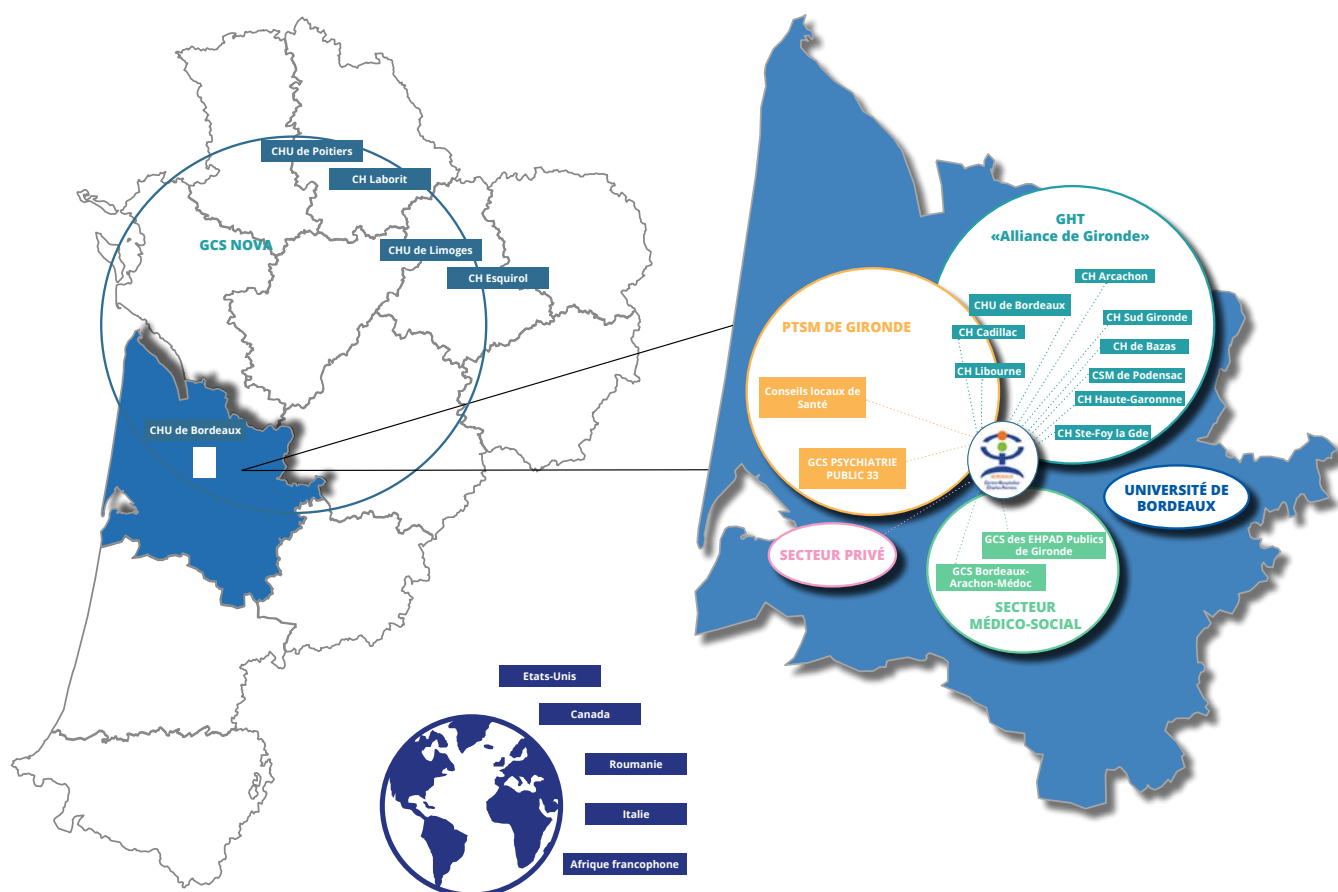
patients. Elles concourent au meilleur accès aux soins en santé mentale et en psychiatrie de la population générale.

De la multitude et la diversité de ces partenariats et coopérations naissent de nombreux enjeux pour les prochaines années :

- Renforcer la connaissance et la lisibilité de l'offre de soins de l'établissement par les partenaires, professionnels libéraux, acteurs du secteur social et médico-social,
- Faire mieux connaître auprès des professionnels du CH Charles Perrens la typologie et les thématiques des partenariats existants pour susciter leur implication dans de nouvelles coopérations,
- Contribuer à définir le type et le niveau d'offre de soins portés par le CH Charles Perrens et les multiples acteurs dans le cadre du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM),

- Travailler les interactions entre les acteurs du soin afin d'adapter et d'améliorer le parcours de soins des patients souffrant de troubles en santé mentale,
- Déployer davantage l'offre de soins ambulatoire du CH Charles Perrens dans la Cité et développer les relations ville-hôpital, en lien, notamment, avec les Contrats Locaux de Santé (CLS), les Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) et les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

L'articulation des principaux partenariats du CH Charles Perrens est illustrée par le schéma suivant :



Objectifs prioritaires

Les objectifs prioritaires de la démarche de coopération :

- Mettre en œuvre la complémentarité des structures et des acteurs dans le déploiement des missions de prévention, de soins, d'enseignement et de recherche en santé mentale,
- Valoriser le partage de projets et l'implication des acteurs sur le long terme,
- Favoriser le partage de connaissances, d'expériences et d'expertises et promouvoir l'intelligence collective sur les questions de santé mentale,
- Évaluer et poursuivre les coopérations et partenariats existants.



Propositions et projets

Pour déployer le volet « Coopérations », le CH Charles Perrens s'inscrit dans les actions suivantes :

Consolider et développer les interactions du CH Charles Perrens avec son environnement, avec les acteurs de la santé, du soin en psychiatrie et de la santé mentale de Gironde et de Nouvelle Aquitaine :

- Développer et structurer cette démarche dans le cadre du Groupement Hospitalier Territoriale (GHT) Alliance de Gironde avec des projets liant psychiatrie et soins somatiques,
- Développer et renforcer la démarche de coopération au sein du Groupement de Coopération Sanitaire « Psychiatrie Publique 33 » (GCSP33) avec des projets permettant de mieux articuler l'offre et l'activité de psychiatrie dans le département de la Gironde,
- Consolider les partenariats bilatéraux avec le CHU de Bordeaux et les Centres Hospitaliers de Libourne, de Cadillac et d'Arcachon :
 - Poursuite des comités de pilotage bilatéraux,
 - Poursuite de la collaboration renforcée avec le CHU de Bordeaux (Pôle Inter Etablissement d'Addictologie, équipes de liaisons, projet PsySom, projet d'IRM à vocation psychiatrique, ...),
 - Poursuite de la collaboration renforcée avec le CH Cadillac sur 3 axes prioritaires :
 - La filière de pédopsychiatrie,
 - La filière des urgences psychiatriques,
 - La filière de psychiatrie médico-légale.
- Développer le partenariat bilatéral avec d'autres Centres Hospitaliers de la région : Centre Hospitalier de Vauclaire, Centre Hospitalier de Mont de Marsan (plateforme de télépsychiatrie, temps médicaux partagés),
- Consolider la démarche de coopération avec les acteurs de la santé mentale dans la Cité dans le cadre du PTSM, des CLS, des CLSM, avec les CPTS, avec les collectivités,
- Développer et enrichir la démarche de coopération en direction des professionnels de santé libéraux (médecins, pharmaciens, kinésithérapeutes, ...). Cela passe par la formation, le développement de compétences des professionnels de premier recours et le déploiement de dispositifs tels que le Réseau Médicaments et Développement (ReMeD ou des Dispositifs de Soins Partagés en Psychiatrie (DDSP),
- Renforcer le positionnement du CH Charles Perrens dans sa fonction de recours par le déploiement de missions d'appui pour venir en soutien de structures sanitaires ou de professionnels de santé, soutien aux situations cliniques complexes, appui universitaire au moyen des

Réunions de Coordination Pluridisciplinaires (RCP) sur des sujets organisationnels et des situations cliniques, des enseignements, le développement de la recherche,

- Déployer dans les territoires des formes de prises en charges permettant d'apporter l'expertise psychiatrique au plus près des zones manquant de psychiatre (télé-expertise, téléconsultations) et des pratiques avancées en soins psychiatriques,
- Favoriser une culture commune avec les partenaires pour développer des actions bénéfiques réciproques.

II- Améliorer la lisibilité de l'offre des soins du CH Charles Perrens pour favoriser les interrelations avec les acteurs de la psychiatrie et de la santé mentale :

- Promouvoir une communication et des supports davantage compréhensibles pour les interlocuteurs et partenaires externes,
- Installer un groupe de travail interne pour initier la simplification de la présentation de l'offre de soins du CH Charles Perrens.

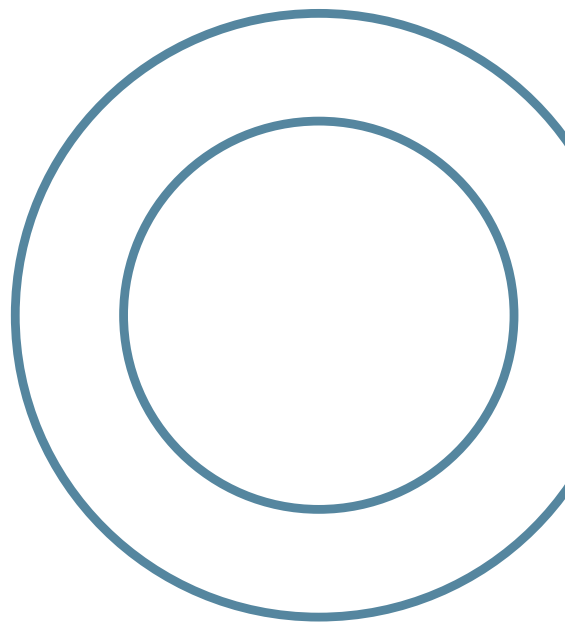
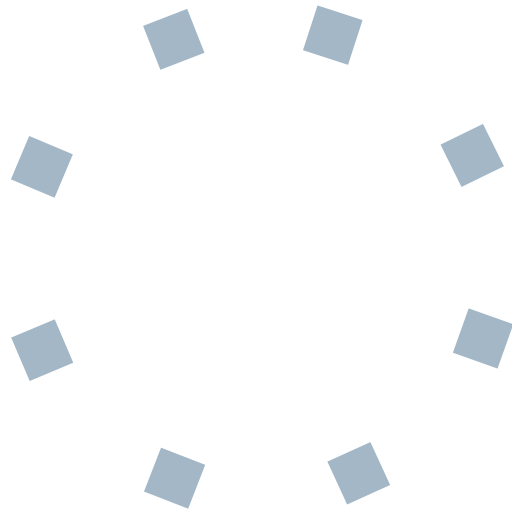
III- Favoriser la dynamique de rayonnement du CH Charles Perrens dans des coopérations au plan local, régional, national et international :

- Communiquer sur les retours d'expérience des coopérations,
- Installer un comité d'accompagnement à la structuration et au suivi des coopérations qui aura pour mission d'identifier les besoins spécifiques des unités et des pôles pour orienter les coopérations.

IV- Diffuser la démarche globale de coopération du CH Charles Perrens auprès de ses professionnels et les rendre acteurs de son déploiement :

- Favoriser des projets intégrant davantage de transversalité dans les nouvelles coopérations internes entre les pôles,
- Mieux Informer les professionnels sur les modalités et les outils de la coopération et sur les typologies de conventions,
- Communiquer périodiquement à la communauté hospitalière sur les partenariats formalisés,
- Déployer une démarche d'évaluation des conventions signées.

La thématique « coopérations » s'attache aux actions entre le CH Charles Perrens et les acteurs du champ sanitaire. L'articulation du secteur sanitaire avec le secteur médico-social et le secteur social dans l'optique de construire des partenariats et des coopérations pour améliorer les parcours d'aval des usagers est traité dans la thématique des filières d'aval du projet d'établissement 2025-2030.





QUALITÉ, GESTION DES RISQUES



État des lieux, enjeux

Le CH Charles Perrens est engagé dans le management par la qualité visant à améliorer la « Qualité et la Sécurité des Soins » afin de garantir au mieux la qualité des prises en charge et l'efficacité de son organisation au service des usagers.

La culture qualité est pleinement ancrée dans l'ADN de l'établissement et de ses professionnels. Elle se traduit par la grande mobilisation et implication des équipes de terrain et des représentants d'usagers, et par une approche qualité, portée par la gouvernance, fondée sur une démarche ascendante (du terrain vers la gouvernance) favorisant son appropriation par les professionnels.

L'engagement de l'établissement se décline dans les principes issus de la politique qualité suivants :

- Une vision collective, pragmatique centrée sur l'utilisateur,
- Une démarche globale, participative et transversale,

- Une réflexion sur les pratiques professionnelles en cohérence avec les recommandations de bonnes pratiques et les textes juridiques,
- Une démarche associant le patient.

L'enjeu principal du management par la qualité est d'inscrire dans le quotidien des équipes les démarches d'amélioration de la qualité et de la maîtrise des risques.

Pour les cinq années à venir, notre établissement fera face en matière de qualité aux enjeux suivants :

- Le développement et l'engagement des patients,
- Le développement de la culture de l'évaluation de la pertinence et du résultat,
- Le développement du travail en équipe, moteur d'amélioration des pratiques,
- L'adaptation aux évolutions du système de santé.



Objectifs prioritaires

Le bilan du projet qualité-gestion des risques 2020-2024 et le rapport de certification de la Haute Autorité de Santé de juin 2023 sont 2 outils fiables et structurés qui permettent au CH Charles Perrens d'établir un état des lieux complet et de fixer les enjeux et les objectifs prioritaires pour la période 2025-2030.

A la lumière de la 6ème itération de la certification, les 6 objectifs prioritaires définis sont les suivants :

- **Promouvoir l'implication et l'expérience du patient :** Si l'exercice des droits fondamentaux du patient reste une condition impérative à la qualité et à la sécurité des soins, son positionnement en tant qu'acteur de sa prise en charge doit être largement promu comme facteur de l'efficacité du soin,
- **Pérenniser la démarche qualité et développer la culture de l'évaluation de la pertinence et du résultat :** Passant désormais d'une logique de moyens à une logique de résultats, maximisant la pertinence et la qualité du soin délivré, l'enjeu de la pertinence est majeur. La démarche d'analyse de la pertinence et des résultats de leurs pratiques par les équipes de soins est aujourd'hui au cœur de la démarche qualité,
- **Accompagner les pôles et les directions dans le management par la qualité :** La démarche qualité est inscrite à tous les échelons de l'hôpital. Elle est suivie, analysée et évaluée par l'encadrement médico-soignant des pôles cliniques et les directions, en lien avec le service qualité-gestion des risques, à travers les plans d'actions et les indicateurs qualité nationaux et les indicateurs internes,

- **Garantir la maîtrise des risques :** Évoluant dans un contexte contraint et mouvant en matière de gestion des risques, l'établissement est confronté à des défis croissants pour garantir la sécurité des patients et la qualité des soins. Pour cela, des stratégies de prévention et de sécurisation sont définies,
- **Inscrire la démarche qualité et sécurité des soins dans les grands défis de la santé publique et éthique :** En matière de santé et notamment en psychiatrie et santé mentale, la question de la prévention est une priorité qui repose sur la formation et la mobilisation des équipes et sur la sensibilisation et l'implication des patients,
- **Inscrire la politique qualité dans une dynamique territoriale :** Les évolutions du système de santé et la vigilance portée aux prises en charge en lien avec la chronicité, la complexité et la technicisation induisent un besoin accru de structuration territoriale : le parcours de soins nécessite une coordination fine entre les acteurs pour garantir une prise en charge efficace et efficiente au bénéfice du patient. Favoriser la coordination territoriale entre acteurs de l'offre en santé sanitaire et médico-sociale, en ville est un gage de qualité.





Propositions et projets

Pour répondre à ces défis, le CH Charles Perrens prévoit la réalisation des projets suivants :

Promouvoir l'implication et l'expérience du patient dans la démarche qualité :

- Faire du patient un partenaire des professionnels de santé pour sa prise en charge,
- Favoriser l'implication des usagers et la prise en compte de leurs attentes et droits,
- Recueillir et analyser la satisfaction de l'ensemble des usagers,
- Favoriser l'engagement du patient dans la formation des professionnels, l'information et la formation des patients et aidants.

Pérenniser la démarche qualité, développer la culture de l'évaluation de la pertinence et du résultat :

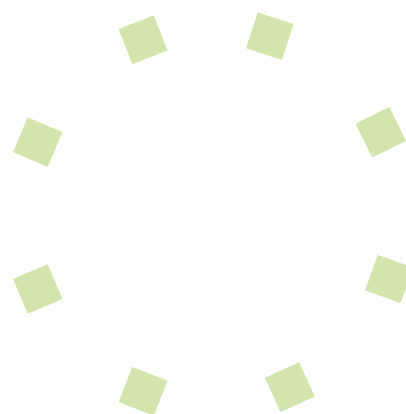
- Poursuivre l'acculturation des professionnels à la qualité et à la sécurité de soins,
- Développer une culture de la pertinence et de l'évaluation tout au long du parcours du patient,
- Développer le travail en équipe pour favoriser une prise en charge adaptée et coordonnée du patient tout au long de son parcours,
- Coordonner le réseau de professionnels ressources Qualité-Gestion des Risques et renforcer le Comité Risque et Qualité dans son rôle de force de proposition sur le pilotage de la démarche qualité,
- Poursuivre le déploiement d'une culture bienveillante du circuit de gestion des événements indésirables associés aux soins et les démarches d'EPP, d'audits et d'enquêtes,
- Recueillir et analyser les indicateurs nationaux, ainsi que les indicateurs spécifiques à l'activité,
- Préparer et coordonner les visites de certification. Accompagner les équipes dans la démarche. Assurer le suivi des actions d'amélioration.

Accompagner les pôles et les directions dans le management par la qualité :

- Construire des outils de pilotage et de stratégie pertinents et adaptés,
- Promouvoir les indicateurs qualité et gestion des risques dans les projets et contrats de pôle,
- Développer les référents dans les pôles, dans les filières de prise en soins et dans chaque unité,
- Améliorer et piloter la communication des informations qualité au plus près du terrain.

Garantir la maîtrise des risques :

- Prévenir les risques associés aux soins,
- Prévenir les risques liés aux Tensions Hospitalières et Situations Sanitaires Exceptionnelles,



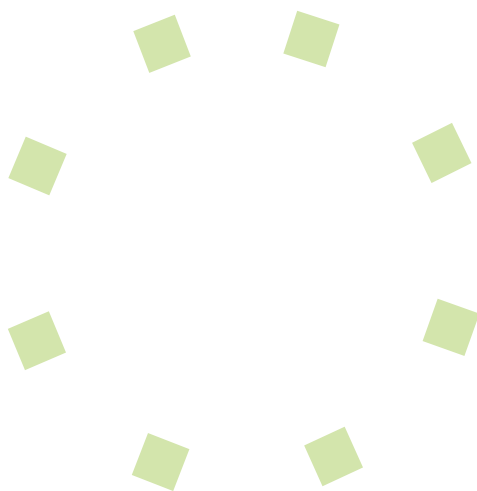
- Prévenir les risques liés à la sécurité numérique.

Inscrire la démarche qualité et sécurité des soins dans les grands défis de la santé publique et éthique :

- Poursuivre le respect de la réglementation et des recommandations de bonnes pratiques en matière d'isolement et de contention des patients hospitalisés sans consentement,
- Poursuivre et renforcer la prévention du risque suicidaire tout au long du parcours de soin du patient,
- Procéder au repérage et à la prise en charge de la douleur,
- Systématiser le repérage des addictions et d'aide au sevrage,
- Promouvoir une politique de la bien traitance et de lutte contre toute forme de maltraitance,
- Faire de la transformation écologique un sujet à part entière dans tous les projets institutionnels.

Inscrire la politique qualité de l'établissement dans une dynamique territoriale d'ouverture, de partage et de coordination :

- Consolider les échanges inter-établissements entre les services qualité du Groupement Hospitalier de Territoire Alliance Gironde,
- Faciliter le recours aux urgences des patients relevant de la psychiatrie,
- Favoriser le lien Ville-Hôpital.



TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE



État des lieux, enjeux

Le 6e rapport du GIEC l'atteste : la hausse de la température globale s'est encore accentuée, les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter, la vulnérabilité des écosystèmes et des populations s'accroît... Le changement climatique est une menace pour le bien-être humain et la santé de la planète. Ce dernier rapport mentionne d'ailleurs le lien entre santé mentale et changement climatique. Il invite les pays à améliorer l'accès aux services de soins en santé mentale. En qualité d'établissement public de santé, le CH Charles Perrens a ainsi une responsabilité sociétale en tant qu'acteur de santé, employeur et acteur économique.

Fort de ce constant, le CH Charles Perrens a depuis longtemps pris la mesure de l'urgence climatique et confirme son engagement en faveur de la durabilité de l'ensemble de ses activités. Dès 2008, avec l'identification d'un référent développement durable puis la création d'une direction en charge du développement durable, l'établissement a investi les trois piliers de celui-ci, que sont l'Environnement, l'Economie et le Social. La mise en œuvre d'une telle démarche répondait à une attente forte de la part des patients puisqu'elle contribue à la qualité de leur accueil durant leur séjour et à toutes les

étapes de leur prise en soins. Elle est également une aspiration forte des professionnels de santé et devient désormais facteur d'attractivité pour ces derniers.

Conscient que cette démarche doit être l'affaire de tous, l'établissement a souhaité en 2024, aller plus loin et se doter d'une véritable politique de transformation écologique. Cet engagement signé par la direction générale, le PCME et la direction des soins à travers la feuille de route 2024-2030 identifie les axes et enjeux prioritaires suivants :

- Axe I : Un établissement qui inscrit la transformation écologique dans sa gouvernance et sa stratégie,
- Axe II : Un établissement qui opère sa transformation écologique grâce à son patrimoine,
- Axe III : Un établissement qui promeut la transformation écologique à travers la sobriété énergétique et la sobriété des pratiques,
- Axe IV : Un établissement qui assume sa responsabilité sociétale à travers la durabilité de ses activités et des ressources humaines,

- **Axe V** : Un établissement qui sensibilise les professionnels et les patients aux enjeux de la transformation écologique.

Décliné en plan d'actions à travers « l'agenda 2030 », le projet d'établissement 2025-2030 reprend les éléments de cette feuille de route, respectant ainsi la volonté de faire de la transformation écologique une démarche intégrée à chacun des projets du CH Charles Perrens.

Augmenter l'attractivité des unités intra-hospitalières pour les professionnels médicaux et non- médicaux :

- Une implication forte des professionnels dans la démarche de transformation écologique : comité de pilotage développement durable, club mobilité, propositions de professionnels,
- Une comitologie pluridisciplinaire existante qui a permis aux professionnels de s'approprier les sujets et d'en voir les effets,
- Une démarche inscrite dans la gouvernance de l'établissement qui bénéficie de l'appui des acteurs internes,
- Une responsabilité collective acceptée qui fait partie des leviers d'attractivité pour les personnels.

Opportunités :

- Une feuille de route institutionnalisée qui sert d'appui aux actions,
- Une intégration de la transformation écologique à une direction support qui permet une dynamique transversale,
- Un comité de pilotage pluridisciplinaire qui a vu le jour dès 2022 permettant aux acteurs de l'institution de s'impliquer et d'émettre des idées,
- Une dynamique porteuse de sens pour les équipes du CH Charles Perrens.

Axe de progrès :

- Une démarche existante à structurer pour organiser les actions et pérenniser la démarche collective,
- Des actions qui nécessitent de gagner en visibilité.



Objectifs prioritaires

Les objectifs stratégiques de l'établissement en matière de transformation écologique sont les suivants :

Un établissement qui inscrit la transformation écologique dans sa gouvernance et sa stratégie :

- Pérenniser la dynamique du comité de pilotage pluridisciplinaire,
- Faire de la transformation écologique un sujet à part entière dans tous les projets institutionnels (patrimoine, sobriété écologique et sobriété des pratiques, durabilité des activités et des ressources humaines).

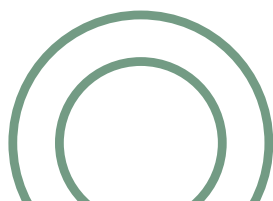
Un établissement qui opère sa transformation écologique grâce à son patrimoine :

- Pérenniser les démarches de sobriété énergétique et de diminution de la consommation des bâtiments,
- Valoriser les jardins, espaces floraux et verts du parc du site principal en protégeant les éco systèmes de façon durable,
- Grâce au déploiement du schéma directeur immobilier : favoriser les bonnes pratiques de l'usage des bâtiments et à la faveur du confort des usagers.

Un établissement qui promeut la transformation écologique à travers la sobriété énergétique et la sobriété des pratiques.

Un établissement qui assume sa responsabilité sociétale à travers la durabilité de ses activités et des ressources humaines.

Un établissement qui sensibilise les professionnels et les patients aux enjeux de la transformation écologique.





Propositions et projets

Axe 1 : Un établissement qui inscrit la transformation écologique dans sa gouvernance et sa stratégie :

- Élargir la représentativité des participants aux usagers,
- Structurer la démarche interne de transformation écologique et développement durable à travers l'identification de ses acteurs clefs et personnels ressources : créer un poste de chargé de projets développement durable,
- Structurer les outils de pilotage existants et organiser les actions et démarches,
- Faire connaître les démarches et les acteurs internes pour promouvoir les actions,
- Assurer la promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables à travers l'intégration de clauses de développement durable dans les critères de choix des marchés.

Axe 2 : Un établissement qui opère sa transformation écologique grâce à son patrimoine :

- Pérenniser et développer les démarches de certifications, de labellisations des bâtiments existants et de ceux à venir dans le cadre du projet immobilier,
- Équiper les bâtiments d'outils de diagnostic et assurer le suivi en temps réel des consommations énergétiques pour optimiser les besoins,
- Favoriser les constructions aux normes environnementales récentes notamment en matière d'isolation,
- Valoriser les parcs et jardins grâce à l'arborisation du site principal et la création d'espaces de biodiversité,
- Créer des îlots de fraîcheurs végétaux au sein du parc,
- S'appuyer sur le parc pour favoriser une gestion éco responsable des nuisibles,
- Recréer un réseau d'eau à la source pour arroser le site et assurer la durabilité de la gestion de l'eau,
- Protéger les éco-systèmes du parc en installant des zones florales respectueuses.

Axe 3 : Un établissement qui promeut la transformation écologique à travers la sobriété énergétique et la sobriété des pratiques :

- Communiquer sur les bons gestes et les bonnes pratiques auprès du personnel et des usagers,
- Réaliser le bilan de l'impact de l'activité de l'établissement sur l'environnement y compris les déplacements des professionnels,
- Formaliser un plan de sobriété des activités de soin de l'établissement et des déplacements des personnels : verdissement de la flotte automobile, optimisation des bornes de recharges électriques et des alternatives aux véhicules thermiques,



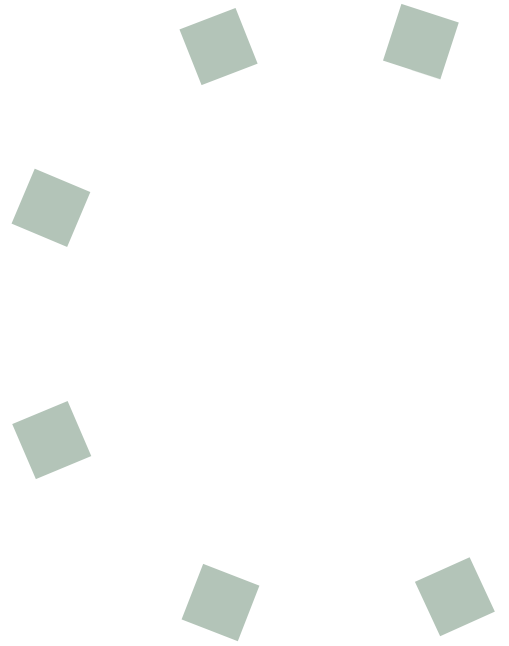
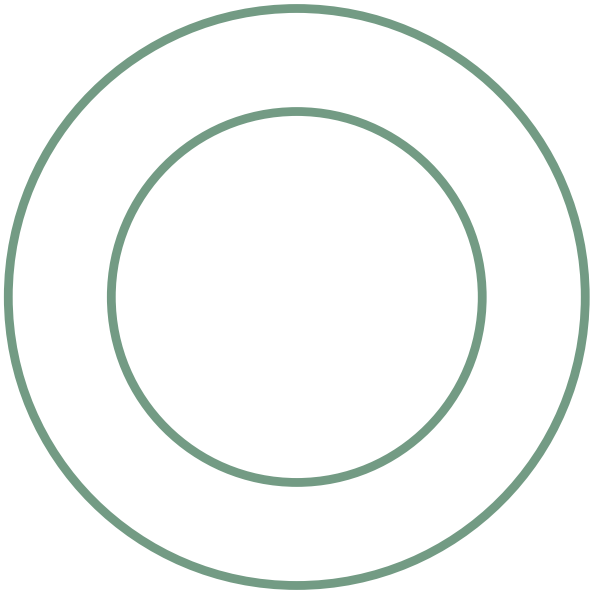
- Limiter les déchets produits par l'institution et son activité,
- Déployer et systématiser un plan de gestion du traitement des déchets et utiliser des filières de tri qui permettent de limiter leurs impacts sur l'environnement.

Axe 4 : Un établissement qui assume sa responsabilité sociétale à travers la durabilité de ses activités et des ressources humaines :

- Déployer la démarche « unités durables » au sein de l'établissement,
- Élargir le choix des produits bio, locaux et labellisés pour les usagers du self,
- Éviter le gaspillage alimentaire en pérennisant les dons et en réalisant un audit sur les quantités des repas servis,
- Élargir le périmètre des achats labellisés pour les achats alimentaires et au-delà : produits issus du recyclage, produits pharmaceutiques,
- Prévenir les maladies professionnelles en limitant l'utilisation des produits chimiques et en continuant à rechercher des alternatives,
- Approfondir les démarches de seconde vie du matériel mobilier et des outils bureautiques,
- Responsabiliser les acteurs internes sur l'utilisation des produits jetables et mettre à leur disposition des produits durables.

Axe 5 : Un établissement qui sensibilise les professionnels et les patients aux enjeux de la transformation écologique :

- Sensibiliser les professionnels sur l'impact de l'activité de l'établissement sur son environnement : pollution numérique, impact de la production des éléments nécessaires au soin (médicaments, tenues professionnelles, dispositifs médicaux),
- Présenter régulièrement les démarches liées à la transformation écologique en instances et lors des réunions/ événements institutionnels,
- Communiquer plus largement sur les actions menées et sur les acteurs ressources internes avec un parenthèse dédiée une fois par an.



NUMÉRIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATIONS



État des lieux, enjeux

Le projet Numérique et Système d'information 2025-2030, rédigé de manière participative et collective, est issu de la réflexion et des projections d'un groupe de professionnels issus de pôles et métiers différents.

Il s'inscrit dans la continuité du précédent projet tout en prenant en considération les évolutions technologiques actuelles.

Dans un monde de plus en plus connecté, l'intégration des technologies numériques dans le secteur de la santé est devenue essentielle pour améliorer la qualité des soins et optimiser les processus hospitaliers. Le présent document reprend le volet numérique du projet d'établissement du CH Charles Perrens Charles Perrens, visant à transformer notre infrastructure et nos services grâce à des solutions innovantes et adaptées aux besoins et aux attentes exprimées par les patients et notre personnel.



Objectifs prioritaires

Le volet « Numérique » du projet d'établissement repose sur plusieurs axes stratégiques que sont :

- **L'apport des services numériques aux usagers et à leurs familles** : Les services numériques améliorent l'expérience hospitalière en facilitant l'accès à l'information, la communication avec les soignants et le suivi personnalisé des patients et de leurs familles.
- **Le renforcement des usages informatiques pour le personnel du CH Charles Perrens** : L'optimisation des outils informatiques est essentielle pour améliorer l'efficacité et la qualité des services offerts aux personnels de l'établissement. Le renforcement des usages informatiques vise à doter chaque agent des compétences et des ressources nécessaires pour tirer pleinement parti des technologies disponibles. Cela inclut l'intégration de solutions innovantes et l'adoption de meilleures pratiques pour garantir une utilisation optimale des systèmes informatiques. En investissant dans ces domaines, l'établissement contribue directement à améliorer la sécurité des soins.

- **Travailler avec son environnement** : La déclinaison de la feuille de route « Numérique » de l'établissement va se poursuivre à différentes échelles territoriales, conformément au statut et aux compétences.
- **L'accompagnement des projets innovants ou des projets de recherche**. Pour maintenir le CH Charles Perrens au centre des projets d'innovation numérique en psychiatrie, la stratégie de l'établissement sera de soutenir et tester les solutions émergentes en termes d'innovation numérique pour la santé mentale et d'accompagner les projets de recherche.
- **L'amélioration continue de l'infrastructure technique** afin de renforcer la cybersécurité, l'interopérabilité de nos solutions et de soustraire à la dette technique.
- **La gouvernance du Systèmes d'Information Hospitaliers (SIH), la formation des utilisateurs et l'empreinte écologique du numérique.**



Propositions et projets

Pour répondre à ces défis, le CH Charles Perrens prévoit la réalisation des projets suivants :

Apport du numérique aux usagers :

- Expérience « patient » avec la généralisation des systèmes d'affichage et TV, le badgeage par carte pour l'accès aux chambres,
- Géolocalisation : Bornes d'affichage numériques / Application de guidage,
- IoT (objets connectés) pour améliorer le confort et la sécurité des patients,
- Réalité virtuelle (VR) et réalité augmentée (AR),
- QR code pour les inscriptions aux activités.

Usages informatiques pour le personnel :

- Faire évoluer le Dossier Patient Informatisé (DPI),
- Enrichir l'offre logicielle,
- Refonte de la GTT et de la GTT Médicale,
- Utilisation des outils collaboratifs,
- Accompagner la mobilité des agents dans leur exercice territorial,
- Exploitation de la donnée.

Travailler avec notre environnement :

- Projets du Groupement Hospitalier de territoire (GHT) « Alliance de Gironde »,
- Projets nationaux et régionaux soutenus par l'ARS,
- Renforcer le lien Ville – Hôpital à travers les outils numériques.

Projets innovants et projets de recherche :

- Recherche : renforcer l'Entrepôt de Données de Santé (EDS) avec des nouvelles sources de données et travail collaboratif pour la mise en place d'un EDS psychiatrique à dimension nationale. L'utilisation de l'intelligence artificielle et du Machine Learning pour l'analyse de données avancées,
- IRM de recherche : Le CH Charles Perrens s'est engagé avec le CHU de Bordeaux dans l'écriture d'un projet scientifique et médico-économique sur l'installation d'une IRM en psychiatrie,
- Innovation : Logiciels d'Intelligence Artificielle pour le diagnostic et le traitement / Plateformes de télésanté avancées / Applications de réalité virtuelle thérapeutique / Chatbots thérapeutiques sur IA / Logiciels d'analyse prédictive / Applications de biofeedback et neurofeedback.

Amélioration continue de l'infrastructure technique :

- Renforcer la cybersécurité,
- Continuer la stratégie d'un système d'information hybride,
- Améliorer l'interopérabilité de nos solutions,
- Eviter la dette technique : mise à jour systèmes et logiciels.

Gouvernance du SIH, formation des utilisateurs et empreinte écologique du numérique :

- Mise en place d'une gouvernance spécifique au système d'information hospitalier,
- Renforcer la formation des utilisateurs sur le DPI et l'offre logicielle,
- Prendre en compte de la transformation écologique dans tous les projets numériques.

De manière générale, le développement du numérique au sein de l'établissement constitue un levier essentiel pour améliorer la qualité des soins, renforcer la coordination et placer l'utilisateur au cœur du parcours de santé.

COMMUNICATION CULTURE ET MÉCÉNAT

Communication



État des lieux, enjeux

Au cours de ces dernières années, le CH Charles Perrens, hôpital de recours et de référence à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, a eu pour ambition de conforter son rayonnement local et national et de participer activement à la déstigmatisation de la santé mentale et de la psychiatrie.

Dans cet objectif, l'établissement a renforcé sa présence sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn et Youtube) et a modernisé son site internet, permettant ainsi une meilleure visibilité de ses activités. La coopération régulière avec des partenaires institutionnels du territoire (Département de la Gironde, Ville de Bordeaux, UBB...) a également permis de diffuser plus largement les actions et les projets menés par l'établissement, notamment auprès du grand public.

Levier stratégique du projet de management et de gouvernance de l'établissement, la communication

interne a également fait l'objet d'avancées concrètes :

- Création de nouveaux outils de communication tels que le mensuel d'information et la modernisation du journal interne « Parenthèse » adressés à tous les professionnels de l'établissement,
- Promotion, à tous les niveaux de l'organisation, de réunions régulières permettant de favoriser l'échange direct d'informations,
- Développement de manifestations internes et d'inaugurations, facteurs de cohésion et de liens directs entre les professionnels.

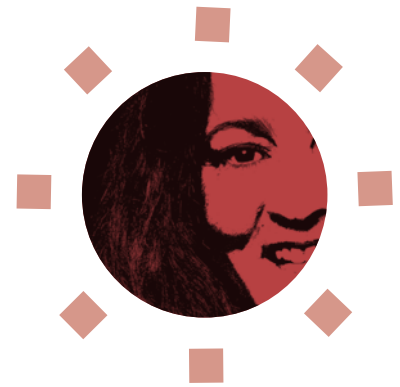
Ces actions de communication, tant en interne qu'en externe, ont participé à renforcer l'identité du CH Charles Perrens et à rendre plus visibles les actions et projets engagés.



Objectifs prioritaires

Fort de ce bilan, le CH Charles Perrens identifie aujourd'hui quatre défis prioritaires à relever :

- **Faciliter l'accès à l'information pour les patients et les partenaires** : il s'agit d'améliorer la lisibilité de l'offre de soins, celle-ci s'étant fortement développée et spécialisée ces dernières années,
- **Poursuivre l'amélioration de la communication interne** : le CH Charles Perrens souhaite poursuivre les initiatives engagées dans ce domaine et développer toutes actions innovantes,
- **Attirer, fidéliser et valoriser les professionnels et les métiers** : La crise des métiers du soin invite le CH Charles Perrens à promouvoir la richesse de son collectif, les valeurs qu'il défend et l'environnement de travail de qualité proposé aux professionnels,
- **Moderniser l'image de l'établissement** : Initié dans le cadre de son projet d'établissement 2020-2024, le CH Charles Perrens poursuit sa transformation (immobilière, managériale, écologique...) pour répondre aux enjeux de demain et à l'évolution des attentes et des besoins des usagers et des professionnels. Cette démarche, profondément structurante pour l'établissement, nécessite d'être accompagnée et valorisée par une communication dédiée.



Propositions et projets

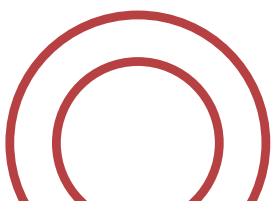
Pour répondre à ces défis, le CH Charles Perrens prévoit la réalisation des projets suivants :

Communication externe :

- Adapter la communication et les outils pour rendre lisible et accessible l'offre de soins de l'établissement,
- Moderniser la charte graphique et l'identité visuelle de l'établissement,
- Soigner l'image de l'établissement par la création ou la modération de contenus sur les supports digitaux (réseaux sociaux, avis google, site internet...) et en valorisant des actions via la presse,
- Réaliser des campagnes de communication régulières et attractives pour le recrutement,
- Valoriser grâce à l'organisation des événements, des actions stratégiques (opérations immobilières en intra et en extrahospitalier, ouverture d'unité/service, signature de partenariat...),
- Poursuivre et renforcer les actions de communication et d'information sur la santé mentale en partenariat avec les acteurs du territoire (établissements de santé, collectivités publiques, associations...).

Communication interne :

- Améliorer l'accessibilité et l'appropriation du site intranet par les professionnels de l'établissement,
- Poursuivre la démarche de communication directe, à tous les niveaux de l'organisation,
- Utiliser de nouveaux canaux de communication (écrans, tablettes, affichage permanent...) à destination des professionnels et des patients dans différents lieux de passage de l'établissement,
- Poursuivre l'organisation d'événements internes pour fédérer et rassembler les professionnels.





État des lieux, enjeux

Structurée depuis 2012 à travers un pôle culture, la politique culturelle du CH Charles Perrens s'inscrit dans le cadre du dispositif « culture et santé ». Dans une démarche de coopération et de transversalité, elle s'adresse à l'ensemble de la communauté hospitalière (les usagers et patients, leurs proches et les professionnels) mais également au grand public et aux partenaires de l'établissement.

Sur la période 2020-2024, de nombreux projets ont été réalisés, autour de trois axes :

- **Des espaces de culture** : création d'empreintes artistiques, organisation de manifestations culturelles (Journée européenne du patrimoine, fête de la musique, printemps des poètes, SISM), expositions,
- **Des espaces de création** : mise place d'ateliers réguliers co-portés dans les unités de soins en intra et en extra hospitalier, mise en place des projets participatifs,
- **Des passerelles culturelles** : renforcement et développement de partenariats. Le pôle culture compte plus de 30 partenariats actifs et réguliers avec des artistes et lieux culturels du territoire.

Comme le souligne le rapport du Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté, dans le cadre de sa visite réalisée au sein du CH Charles Perrens en août 2022, « la politique culturelle de l'établissement apporte une plus-value certaine dans la prise en charge des patients en psychiatrie ». Elle s'attache à placer la citoyenneté, le pouvoir d'agir et la rencontre au centre des projets menés avec les patients et les professionnels.

Le CH Charles Perrens est identifié sur le territoire par les différents acteurs du dispositif « culture et santé » et les partenaires artistiques et culturels : l'établissement est membre du conseil de coopération du pôle culture et santé de Nouvelle-Aquitaine, membre du conseil d'administration de l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel (IDDAC). Il est inscrit au réseau des médiateurs du territoire.

Le pôle culture dispose également d'une expertise en ingénierie et médiation de projets, permettant de coconstruire avec les parties prenantes des projets adaptés à la diversité des unités et services de l'établissement.



Objectifs prioritaires

Reconnue comme un enjeu stratégique pour l'établissement, la politique culturelle du CH Charles Perrens souhaite répondre à 6 défis ambitieux :

- Démocratiser l'accès à la culture pour toutes et tous,
- Ouvrir l'hôpital sur la cité, en créant des partenariats et en renforçant les liens existants,



- Contribuer à la valorisation de l'image des patients, pour eux-mêmes et pour leurs proches,
- Interroger les pratiques, les organisations et les lieux, par un regard artistique extérieur,
- Améliorer la prise en charge globale du patient ainsi que la qualité de vie au travail des agents,
- Valoriser et contribuer au pouvoir d'agir de chacun.



Propositions et projets

Pour répondre à ces défis, le CH Charles Perrens prévoit la réalisation des projets suivants :

Conforter l'ancrage institutionnel de la politique culturelle :

- Création d'une instance dédiée : Cette commission interviendra dans la mise en oeuvre, le suivi, et la promotion des projets culturels au sein de l'établissement. Elle témoignerait d'un engagement institutionnel à intégrer la culture comme un élément structurant dans la prise en charge des patients,
- Identification de référents culturels au sein des équipes médico-soignantes : leur rôle sera d'assurer la mise en oeuvre des initiatives culturelles dans les soins et de répondre aux enjeux des droits culturels. Enfin, ils favorisent l'accès à la culture dans le cadre de la prise en charge des patients.

Renforcer la dimension participative des projets via nos trois dispositifs initiaux :

- Espace de culture : Développer de nouveaux espaces qu'ils soient issus de l'existant ou non. Et en encourager une dynamique d'échanges entre l'intérieur et l'extérieur,
- Espaces de création : Poursuivre l'accompagnement et le soutien des projets initiés par les unités et les services de soins,
- Passerelles culturelles : Consolider les partenariats existants (Escale du Livre, Artothèque de Pessac, TNBA, etc.) et développer de nouveaux partenariats.

Valoriser et partager les expériences et projets menés :

- Poursuivre la démarche d'information et de sensibilisation à la politique culturelle auprès des professionnels de l'établissement et auprès des partenaires artistiques et culturels,
- Mesurer et évaluer l'impact des projets, en associant étroitement les parties prenantes.

Mécénat



État des lieux, enjeux

Ayant pour ambition de diversifier les sources de financement de ces projets et de renforcer les liens avec les acteurs économiques du territoire, le CH Charles Perrens a créé son Fonds de dotation nommé HORIZON PSY en 2023. La création de ce Fonds a permis d'engager une démarche active et de structurer le mécénat.

Les objectifs du Fonds de dotation sont de permettre le financement de projets visant l'amélioration des conditions d'accueil et de prise en charge des patients et de leurs proches, l'amélioration des conditions de travail des professionnels, la valorisation du patrimoine architectural de l'hôpital, le soutien de la politique culturelle, d'innovation et de recherche. Il s'agit également de faire du lien entre l'hôpital et les acteurs économiques du territoire, dans un objectif de déstigmatisation de la psychiatrie, d'information et de prévention sur les sujets de santé mentale.

En parallèle, le CH Charles Perrens ambitionne de poursuivre les réponses aux appels à projet des fondations soutenant les structures d'intérêt général, afin de diversifier les sources de financement de ces projets.



Objectifs prioritaires

Afin de conforter la démarche initiée autour du mécénat, trois objectifs prioritaires sont identifiés :

- Créer une dynamique collective au sein de la communauté hospitalière,
- Accroître la visibilité du Fonds de dotation Horizon Psy,
- Développer la veille et les réponses aux appels à projet de mécénat,
- Améliorer la prise en charge globale du patient ainsi que la qualité de vie au travail des agents,
- Valoriser les patients et contribuer à leur pouvoir d'agir.



Propositions et projets

Pour répondre à ces défis, le CH Charles Perrens prévoit la réalisation des projets suivants :

S'agissant du fonds de dotation HORIZON PSY :

- Organiser un événement de lancement du Fonds de dotation (ex : soirée de présentation) et intensifier la communication externe (ex : augmenter la diffusion des plaquettes au sein du CH Charles Perrens : Maison Des Usagers (MDU), salles d'attente, etc.),
- Développer un « kit de communication » et une stratégie de recherche de financement pour chacun des projets soutenus par le Fonds de dotation (ex : pérenniser les rencontres avec les différents partenaires),
- Poursuivre la démarche de communication interne autour de la création du Fonds de dotation HORIZON PSY (ex : envois de mailings, publications d'informations sur le site intranet),
- Pérenniser la mise en place d'appels à projet internes et accompagner les équipes médico-soignantes dans la réponse aux appels à projet.

En parallèle de la montée en charge du Fonds de dotation, des sources de financement complémentaires doivent être recherchées. Pour faire :

Réaliser une veille transversale des appels à projet proposés par les fondations au niveau national, européen et international.



IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Immobilier



État des lieux, enjeux

Le **patrimoine** immobilier du CH Charles Perrens s'articule autour d'un site principal de 15 hectares situé en milieu urbain, ainsi que d'une trentaine de sites extrahospitaliers répartis sur l'ensemble du territoire du département de la Gironde dont il assure la responsabilité populationnelle pour les soins de proximité.

Tous sites confondus, le patrimoine bâti de l'établissement comprend 74 bâtiments pour un total de plus de 78 000m² de surfaces de plancher, réparties pour 78% sur le site principal et pour 22% sur les sites extra muros.

Le **site principal** est composé de 47 bâtiments en exploitation qui forment un ensemble architectural **hétérogène** et qui regroupe l'ensemble de l'offre en lits d'hospitalisation répartis sur 15 unités. Hétérogène de par leur ancienneté et leur fonction, entre bâtiments hérités du XIX^{ème} siècle et réalisations récentes. Hétérogène de par leur niveau d'entretien, leur potentiel de réhabilitation ou d'extension. Hétérogène également au regard des ratios de surfaces offerts aux utilisateurs,

qu'il s'agisse des professionnels de santé comme des usagers et leurs accompagnants.

Outre cette hétérogénéité, le site principal présente actuellement un niveau de **concentration élevé** de son bâti, lequel accompagne et traduit notamment la montée en charge récente de la dynamique des projets et des activités que connaît l'établissement.

Cela se traduit mécaniquement par une tension accrue sur le stationnement à l'intérieur du site, que ce soit pour les professionnels comme pour les usagers. Cette situation va se poursuivre avec l'entrée en phase « chantiers » des deux opérations majeures que sont la réhabilitation des unités d'hospitalisation du pôle PUMA et la construction du Nouveau LESCURE.

Outre une hétérogénéité en termes de qualité du bâti, les **27 sites extra hospitaliers** présentent pour certains d'entre eux une exposition particulière au risque en termes de stabilité de leur implantation dans la durée lorsque l'établissement est locataire et non pas propriétaire du bien. Cette situation est d'autant plus sensible s'agissant d'activités situées dans l'aire

géographique de Bordeaux Métropole où la question du coût de l'accessibilité du foncier comme des temps de déplacement est particulièrement prégnante.

C'est sur cette base que le schéma directeur immobilier de l'établissement s'attache à porter une réponse réaliste et étagée dans le temps sur la période 2025-2030 et au-delà, la temporalité de certaines des opérations immobilières déjà engagées ou à l'étude pouvant excéder l'horizon de la seule période du présent projet d'établissement.



Objectifs prioritaires

S'agissant du site principal intra-muros, les cinq principaux enjeux identifiés à l'horizon 2025-2035 sont :

- ▶ Un plan de charge soutenu d'opérations de travaux déjà engagées, avec les nuisances et les aléas inhérents à des opérations de travaux en site occupé,
- ▶ Livrer les deux opérations « majeures » que sont les chantiers de réhabilitation et d'humanisation des 3 unités d'hospitalisation du pôle PUMA et le Nouveau LESCURE, au plus près de leur planning prévisionnel,
- ▶ La densité actuelle du bâti sur le site, déjà élevée, avec des marges de manœuvre réduites pour construire de nouveaux bâtiments sur le site,
- ▶ L'établissement ne dispose plus depuis juillet 2024 de plateau « unité tiroir », nécessaire que ce soit pour faire face à des aléas comme pour réaliser une opération de travaux planifiée, et souhaite pouvoir en identifier un,
- ▶ Anticiper et accompagner en parallèle la soutenabilité de ces opérations.

S'agissant des sites extra hospitaliers, les principaux enjeux et objectifs prioritaires identifiés sont au nombre de quatre et s'attachent tous à stabiliser et à sécuriser le schéma pluri annuel d'installation des activités :

- ▶ Visibilité : stabiliser les implantations dans la durée pour l'ensemble des activités et traiter le devenir des sites qui ont vocation à être regrouvés,
- ▶ Fonctionnalité : traiter les conditions d'accessibilité non encore adaptées sur certains des sites, que ce soit pour les usagers comme pour les professionnels,
- ▶ Sécuriser les implantations : se désengager des baux locatifs pas (ou peu) protecteurs, au profit d'une approche « propriétaire », au cas par cas,
- ▶ Planifier : politique de gestion spécifique du patrimoine pour les bâtiments des pôles BSM et PUPEA qui seront libérés à l'issue de l'opération de regroupement sur le site de la rue Dubourdiou dont l'établissement est propriétaire.



Propositions et projets

En déclinaison du projet médico-soignant, le schéma directeur immobilier 2025-2030 du CH Charles Perrens a vocation à traduire concrètement l'ambition d'un renforcement capacitaire significatif de l'établissement.

La création de +60 lits d'hospitalisation à temps complet :

Les projets suivants sont identifiés :

- ▶ « Unité de Soins Brefs pour Adolescents » (USBA) de 11 à 16 ans : + 8 lits, dans le bâtiment 011,
- ▶ Unité d'hospitalisation 16/24 ans : + 12 lits, dans le Nouveau Lescure,
- ▶ Unité de déprise (post-urgence adulte) : + 15 lits,
- ▶ Développement de la psychiatrie du sujet âgé : +5 lits, par extension de l'offre déjà existante dans le cadre de l'unité HU2P du pôle UNIVA,
- ▶ Unité de soins relais de Transition vers la Sortie (UTS) et/ou soins complexes en addictologie : + 20 lits, à la fin du programme immobilier de réhabilitation des unités d'intra-hospitalier du pôle PUMA (soit vers la fin de la mise en œuvre du projet d'établissement), l'actuel service Falret sera disponible pour porter une nouvelle offre de soins en intra-hospitalier et permettre ainsi de répondre aux besoins de santé en renforçant le capacitaire de l'établissement.

Outre le renforcement de son capacitaire, l'établissement porte également une ambition en termes de méthodologie de travail, commune à l'ensemble des opérations immobilières.

Déployer une méthodologie de travail partagée à l'échelle de l'ensemble des opérations immobilières :

- ▶ Mieux associer les utilisateurs tout au long du projet, quelle que soit la taille ou la complexité de l'opération, de l'expression initiale du besoin jusqu'à la mise en service de l'unité,

- Prendre en compte systématiquement le risque suicidaire dans la conception des unités de soins, et, plus largement, les attendus relatifs à la « qualité des infrastructures et des pratiques » tels qu'exprimés dans le Projet médico-soignant,
- Mieux informer les services utilisateurs sur le traitement de leurs demandes d'intervention et de travaux en cours,
- Sanctuariser un montant d'investissement annuel dit « courant » qui permette de garantir le bon état de fonctionnement du patrimoine existant tout en poursuivant la démarche d'adaptation aux enjeux du changement climatique.

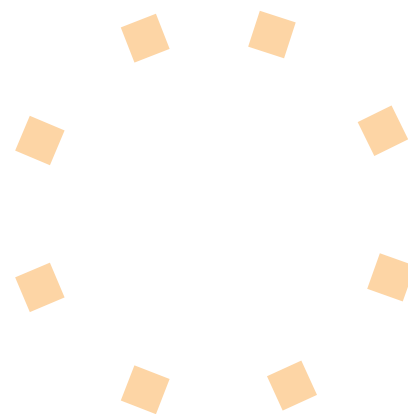
Par ailleurs, le schéma directeur immobilier porte comme objectifs prioritaires :

- Engager une réflexion sur les flux de déplacements à l'échelle du site et les rendre plus lisibles pour les usagers à travers notamment des solutions numériques,
- Encourager les mobilités « douces » sur le site en le connectant à la « voie verte » qui dessert le quartier,
- Développer de nouveaux usages des locaux existants comme futurs : partage et co-utilisation,
- Anticiper dès la période 2025-2030 la rénovation du bâtiment « Carreire », prochaine opération « majeure » à programmer sur le site principal après la mise en service des unités rénovées du pôle PUMA et du Nouveau Lescure.

Concernant les sites extra muros, la stabilisation et la sécurisation des différentes implantations est amorcée et va se poursuivre à travers :

- La relocalisation du CMP actuellement installé sur la commune d'Eysines dans un bâtiment mis à disposition par la commune de Saint Médard en Jalles,
- La relocalisation du CMP de Talence sur un bien dont l'établissement est propriétaire (cours Maréchal Gallieni),
- La relocalisation du CMP et CMPEA de Pessac sur deux biens dont l'établissement est propriétaire (rue Colonel Fonck et site d'Halloran),
- La relocalisation de 5 structures des sites du pôle BSM et PUPEA sur le site de la rue Dubourdieu.

La bonne réalisation du schéma directeur immobilier au plus près des objectifs repose notamment sur un accompagnement financier de l'établissement, au titre des investissements comme des surcoûts d'exploitation.



Logistique et restauration



État des lieux, enjeux

Les démarches menées dans le cadre du projet d'établissement 2020-2024 ont permis de consolider les fonctions logistiques comme un acteur majeur de l'activité de l'établissement, d'intégrer la démarche environnementale dans leurs actions, d'améliorer les processus internes entre les services et d'inscrire la production culinaire dans une véritable démarche qualitative.

Le volet logistique et restauration du projet « Patrimoine et Logistique 2025-2030 » constitue un levier essentiel pour évoluer vers une logistique moderne, durable et adaptée aux enjeux futurs du CH Charles Perrens.

Résolument axé sur la limitation des « irritants du quotidien » pour les équipes de soins, ce projet se veut structurant pour les équipes supports, logistiques et restauration.

En orientant leurs actions vers le bien-être des patients et des professionnels et en soutenant les transformations de l'offre de soins de l'établissement ; le projet logistique s'inscrit dans une logique de transversalité et de coordination des acteurs internes notamment dans le cadre du projet immobilier. Les enjeux identifiés pour les années à venir sont les suivants :

- Répondre aux besoins évolutifs de l'offre de soins : adaptabilité des services supports pour accompagner les transformations des pratiques de soin,
- Améliorer la qualité de vie des usagers et personnels: restauration de qualité, espaces conviviaux et durables, anticipation des besoins en matériel,
- Optimiser l'efficacité des services supports : rationalisation des coûts, réduction des dépendances externes,
- Promouvoir le développement durable : réduction de l'empreinte écologique, optimisation des ressources (énergie, biodéchets) et réduction du plastique,

- Valoriser le patrimoine et les espaces extérieurs pour en faire des lieux sûrs, fonctionnels et inclusifs.

Pour répondre à ces enjeux, les objectifs prioritaires sont les suivants :

- Assurer une cohérence stratégique entre les besoins en équipements et les projets d'infrastructures,
- Simplifier et coordonner les procédures pour répondre efficacement aux besoins des utilisateurs,
- Créer des espaces de vie écologiques et adaptés aux besoins des usagers,
- Renforcer l'autonomie stratégique en développant les compétences internes et en ré-internalisant les prestations clés,
- Améliorer l'expérience utilisateur en proposant des solutions de restauration adaptées, inclusives et conviviales,
- Garantir une alimentation équilibrée, diversifiée et durable pour tous les usagers,
- Favoriser une gestion responsable des ressources pour réduire l'empreinte écologique des activités,
- Étendre l'impact des services en développant les collaborations externes,
- Garantir une organisation flexible et sécurisée face aux crises sanitaires.



Objectifs prioritaires

Le présent projet peut s'appuyer sur les atouts du secteur :

- Une dynamique « projet » institutionnelle qui a permis de faire évoluer les services logistiques et la restauration vers une démarche qualitative : certifications, démarche qualité, structuration des achats,
- Une culture de la réactivité développée au sein des équipes logistiques et restauration,
- Des projets transversaux qui ont permis de structurer la logistique et les services internes,
- Une transversalité des fonctions qui permet de couvrir les fonctions critiques : restauration, transports, blanchisserie, magasins, hôtellerie, espaces verts,
- Une démarche d'éco-responsabilité déjà institutionnalisée,
- Un niveau élevé de qualité de la restauration reconnue par les patients et les personnels.

Il pourra ainsi envisager avec sérénité les axes d'amélioration suivants :

- Adaptation des services supports aux besoins évolutifs des usagers et professionnels,
- Amélioration de la coordination et la communication des services logistiques et supports pour mettre leurs expertises au service « du dernier kilomètre »,



- Réduction de la dépendance externe par la ré-internalisation des missions critiques,
- Rationalisation des coûts grâce à une gestion des stocks moderne et une politique d'achats optimisée,
- Mise en place de solutions éco-responsables pour réduire l'empreinte écologique.

Il pourra également se saisir d'un certain nombre d'opportunités :

- Un schéma directeur immobilier ambitieux à la faveur des conditions hôtelières des patients,
- Une dynamique institutionnelle de valorisation du patrimoine immobilier et des espaces verts pour en faire des lieux de bien-être pour les patients et les professionnels,
- De fortes attentes des acteurs internes autour de la coordination des services supports pour libérer du temps de soin,
- Des innovations technologiques qui permettent de moderniser les outils et les circuits achats/ logistiques,
- Des partenariats stratégiques pour valoriser les services internes vers l'externe,
- Une culture institutionnelle de l'éco-responsabilité qui permet d'approfondir la démarche.



Propositions et projets

Favoriser le recentrement des équipes soignantes sur leur mission principale :

- Transférer la coordination des tâches logistiques et administratives vers les services supports dédiés : créer des espaces d'échanges réguliers et des outils de coordination des acteurs,
- Mettre en place des outils numériques pour simplifier la planification et la communication interservices : outils permettant le suivi de l'identification du besoin à la livraison, catalogue des offres disponibles, informations aux unités de soins de chacun des étapes de l'achat en mode « pop up »,
- Adapter les achats aux besoins des personnels : travail sur les besoins récurrents, diversification des catalogues, anticipation des besoins sur une année.

Favoriser la modernisation et fiabilisation de la gestion des stocks :

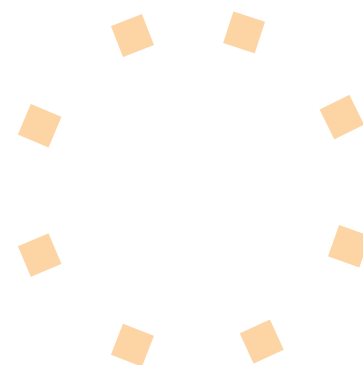
- Intégrer des outils RFID (puce de traçabilité) ou QR codes pour automatiser les flux en interface avec la GEF – Hexagone, Interfacer les outils Hexagone aux outils logistiques,
- S'équiper d'un outil de traçabilité automatisée et informatisée aux magasins (dates limites d'utilisation).

Favoriser le soutien une politique de ré-internalisation des missions essentielles :

- Planifier la ré internalisation des prestations externalisées,
- Recruter ou former du personnel qualifié pour assurer les missions ré-internalisées.

Mettre la restauration au coeur du bien-être des usagers et des professionnels :

- Créer un espace dynamique adapté à tous avec une proposition de restauration snacking et des activités culturelles / sociales,
- Impliquer activement les usagers,
- Former et développer les compétences du personnel à l'utilisation de ces nouveaux outils et des techniques de cuisson,
- Réintroduire des formules de plats en libre-service adaptées aux besoins des clients du self : salade et soupe bar, repas à emporter avec une organisation fluide et efficace,
- Proposer un self-service pour les patients en réhabilitation en créant un espace ergonomique et inclusif,
- Élaborer des menus éducatifs en collaboration avec les ressources medico-sociales et soignantes,
- Offrir la possibilité aux personnels travaillant dans les structures extérieures de consommer des repas produits par la cuisine centrale du CH Charles Perrens,
- Création d'un réseau de partenaires stratégiques, élaboration de cahiers des charges spécifiques et adaptés aux besoins spécifiques des partenaires externes. Développement d'accords de collaboration formalisés,



- Mise en place d'une logistique dédiée et flexible, création d'un comité de suivi avec les partenaires,
- Installer des systèmes de réfrigération plus écologiques et des éclairages LED,
- Remplacer les équipements à refroidissement hydrique par des systèmes à air,
- Collaborer avec des agriculteurs locaux pour le traitement des biodéchets pour produire du biogaz.

Renforcer la réactivité logistique au service des soins pour les Situations Sanitaires Exceptionnelles (SSE) :

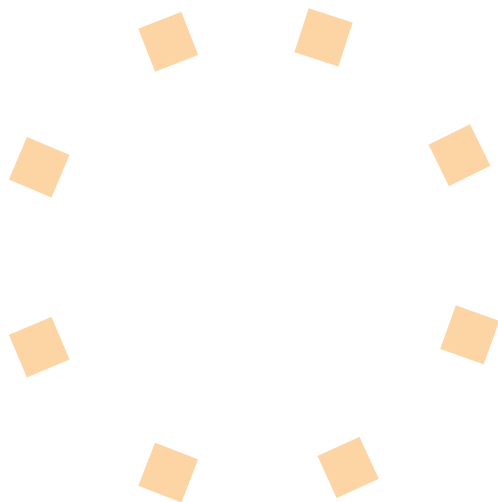
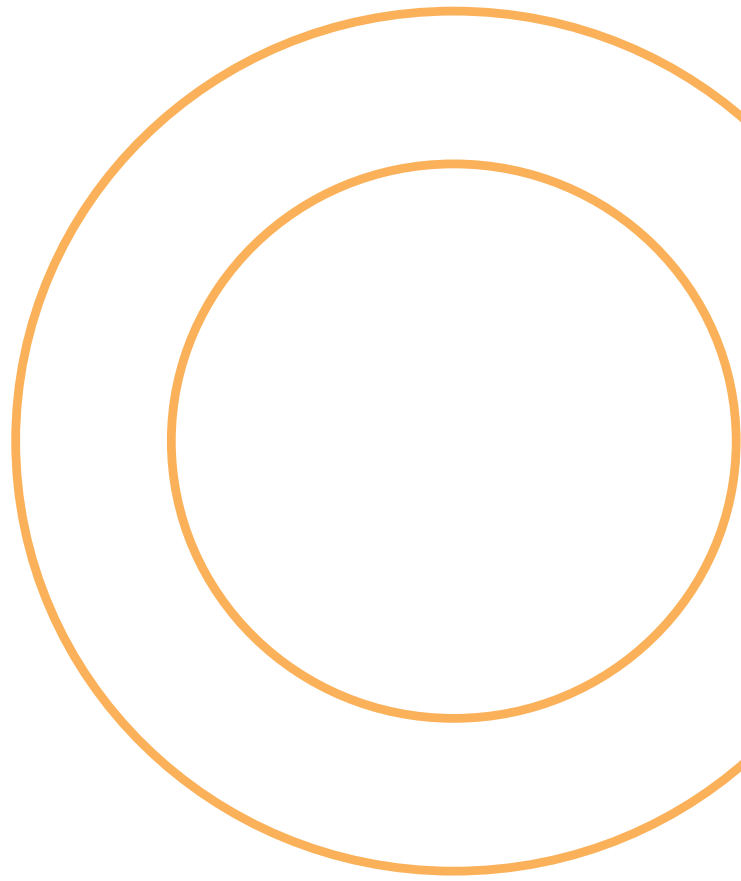
- Développer une cellule de crise « logistique » opérante et adaptée aux SSE,
- Identifier et formaliser les procédures adaptées à chaque situation de crise,
- Mettre en place un espace de stockage centralisé et sécurisé pour les équipements SSE,
- Moderniser et automatiser la gestion des stocks liés aux SSE (alertes péremption).

Favoriser l'accompagnement du schéma directeur immobilier :

- Mettre en place une cellule de pilotage pour superviser les interactions bâtiment/équipements,
- Structurer les activités entre les travaux et la logistique.

Favoriser la valorisation et gestion durable des espaces extérieurs :

- Réserver l'allée du parc aux piétons,
- Déployer les poubelles de tri sur le site principal et mettre en place le recyclage des déchets triés,
- Valoriser le site grâce à son arborisation et une gestion écologique des nuisibles,
- Organiser des journées à thème pour les professionnels sur la gestion des déchets.





État des lieux, enjeux

Si le binôme Directeur-Président de la Commission Médicale d'Établissement - ou le trinôme si on y associe le Coordonnateur Général des Soins- revêt une grande pertinence fonctionnelle, on ne peut l'isoler d'un « tout » managérial, dont la bonne marche est indispensable à la santé de l'établissement.

Ainsi, l'enjeu actuel de la gouvernance des hôpitaux publics est celui du vivier pluri-professionnel d'encadrants à constituer, pour assurer de façon fluide et efficace le fonctionnement d'un hôpital.

Un vivier de dirigeants formés aux bonnes pratiques de management.

Un vivier diversifié comprenant des directeurs, des médecins, des cadres soignants et des ingénieurs, des cadres administratifs, techniques et logistiques.

Un vivier de dirigeants qui ont parfaitement intégré les grands défis sociétaux d'aujourd'hui : le rapport au travail, l'équilibre vie professionnelle/vie privée, les aspirations des jeunes générations, l'égalité Femmes-Hommes, la transformation écologique, la place croissante du numérique, le travail à distance, l'intelligence artificielle.

Le pilotage d'un hôpital nécessite ainsi de faire vivre ensemble trois cultures professionnelles : la culture médicale, la culture soignante et la culture administrative. Chacun doit faire l'effort de connaître le métier de l'autre, d'en comprendre l'intérêt et les contraintes.



Objectifs prioritaires

Le projet de gouvernance et de management est un élément central de la politique d'attractivité et de fidélisation, parce qu'un hôpital choisit ses salariés, mais les salariés choisissent aussi leur hôpital.

Le projet de gouvernance doit insister notamment sur la gouvernance proximale, le principe de subsidiarité, sur la Qualité de Vie au Travail, l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle, ou encore la capacité d'un établissement à soutenir les initiatives qui viennent du terrain.

Il convient également de promouvoir une communication d'hyper-proximité, d'organiser des temps d'échanges directs où le Directeur et le Président de la CME peuvent dialoguer avec les équipes soignantes de terrain, dans une logique d'accueil bienveillant de toutes remarques ou critiques, à la condition qu'elles servent l'intérêt de l'établissement.

Le projet de gouvernance et de management 2025-2030 du CH Charles Perrens s'inscrit dans ce cadre et ce contexte. Il vise à promouvoir au sein de l'établissement un pilotage plus participatif, plus proche des acteurs de terrain, plus transversal.

Il s'attache à organiser les conditions d'une prise de décision plus collégiale, notamment pour les arbitrages stratégiques importants qui engagent l'avenir de l'institution.

Ce projet réaffirme la volonté de faire travailler ensemble personnels soignants, médicaux, administratifs et techniques ; dans une logique d'hybridation des compétences et dans le respect des métiers de chacun.

Il repose sur une double exigence : celle de la formation et celle de l'accompagnement car encadrer des équipes au quotidien nécessite de réelles aptitudes, avec des attendus précis sur le bien-être au travail, l'écoute, le dialogue, la bienveillance et le professionnalisme.



Propositions et projets

Le projet de management et de gouvernance du CH Charles Perrens se structure autour de 4 objectifs et de 21 projets :

Professionaliser la gouvernance générale de l'établissement - 14 projets :

Pour atteindre cet objectif de professionnalisation de la gouvernance générale de l'établissement, certaines actions prioritaires ont été définies. Plusieurs actions sont en lien avec la nécessité d'accompagner les responsables de filières, d'unités ainsi que les cadres supérieurs et les cadres dans leur parcours, de la prise de poste initiale à la formation continue en passant par d'éventuels changements d'affectation. D'autres actions sont en lien avec le renforcement du binôme Directeur / Président de CME qui est central dans la bonne conduite des affaires de l'établissement. Enfin, plusieurs actions portent sur la promotion du dialogue social et de la communication interne à l'établissement.

Développer et soutenir le management de proximité - 3 projets :

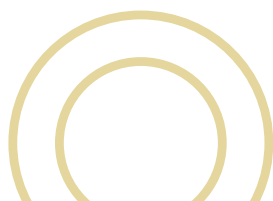
Ce développement du management de proximité doit passer par l'organisation de temps de communication directs au sein des services et des pôles avec notamment la préconisation de l'organisation d'un conseil de pôle au moins une fois par an. Une autre action vise à favoriser les transversalités en permettant notamment d'encourager la mobilité interne pour les professionnels médicaux comme non médicaux de l'établissement.

Accroître la place et le rôle propre de la Commission Médicale d'Etablissement - 2 projets :

Deux actions sont prévues pour répondre à cet objectif. La première vise à renforcer le fonctionnement de la CME et de ses sous-commissions qui tiennent un rôle essentiel dans la définition de la politique médico-soignante de l'établissement. La deuxième action porte sur la poursuite régulière de l'organisation de collèges médicaux ouverts à tous les médecins du CH Charles Perrens.

Faire vivre la communauté managériale - 2 projets :

La réalisation de cet objectif passera par la création d'une assemblée générale de tous les cadres. Il faudra également offrir les outils et ressources suffisantes aux cadres, notamment par le déploiement d'analyses de pratiques managériales ouvertes à l'ensemble des managers.



GLOSSAIRE

ACCESS :	Équipe Ambulatoire de Coopération, de Coordination et d'Évaluation Sanitaire et Sociale
BSM :	Bordeaux Santé Mentale
CEB :	Centre Expert Bipolaire
CERPAD :	Centre de Référence Régional des Pathologies Anxieuses et de la Dépression
CCPEA :	Centre de Consultations Polyvalentes pour Enfants et Adolescents
CERJPA :	Centre Expert Régional du Jeu Pathologique Aquitain
CETSASDI :	Centre Expert Troubles du Spectre de l'Autisme Sans Déficience Intellectuelle
CES :	Centre Expert Schizophrénie
CDE :	Consultation Délocalisée Etudiants
CJC :	Consultation Jeunes Consommateurs
CMP :	Centre Médico-Psychologique
CMPEA :	Centre Médico-Psychologique pour Enfants et Adolescents
CPCA :	Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales
CPS :	Consultations Post Sortie
CRA :	Centre Ressources Autisme
CREDAH :	Centre de Référence Déficits de l'Attention et Hyperactivité
CRIAVS :	Centre Ressource et d'Intervention pour les Auteurs de Violences Sexuelles
CRP :	Centre Régional Psychotraumatisme
CSAPA :	Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CSAPA-MA :	CSAPA de Maison d'Arrêt de Bordeaux-Gradignan
CUMP :	Cellule d'Urgence Médico-Psychologique
DER :	Dispositif Etudiants Renforcé
ECT :	ÉlectroConvulsivoThérapie
ELSA :	Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie
EMAA :	Équipe Mobile Autisme Adulte
EMAP :	Équipe Mobile Addiction Parentalité
EMNP :	Équipe Mobile Neuro-Psychiatrie
EMPP :	Équipe Mobile Psychiatrie Précarité
EMR-ASE :	Équipe Mobile Ressource - Aide Sociale à l'Enfance
EMOSA :	Equipe Mobile Somatique Autisme
EMSI² :	Equipe Mobile de Soins Intensifs et Initiaux
EMU2P :	Equipe Mobile Universitaire de Psychiatrie de la Personne âgée
EHPAD :	Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
EPIC :	Equipe Psychiatrique d'Intervention de Crise
ESM :	Établissement en Santé Mentale
ESMS :	Etablissements et Services Médico-Sociaux
ETAAP :	Equipe mobile de Transition et d'Accompagnement au rétablissement en Psychiatrie
ESSOR :	Evaluation, Soins Spécifiques et Orientation vers le Rétablissement
ETP :	Éducation Thérapeutique pour le Patient
FUP :	Filière d'Urgence Psychiatrique
HAD :	Hospitalisation A Domicile
HDJ :	Hôpital De Jour
HDJATP :	Hôpital de Jour Addictologie Temps Partiel
HU2P :	Hospitalisation Universitaire en Psychiatrie de la Personne âgée
HERMES :	Hopital Équipe Réseau de Soins Médico-Social
IDE :	Infirmier Diplômé d'Etat
O3PNA :	Observatoire des Pratiques Professionnelles en Précarité de Nouvelle-Aquitaine
PEGASE :	Programme d'Échange pour Améliorer la Gestion de l'Accès aux Soins en intErprofessionnalité

PIEA :	Pôle Intra-Etablissement d'Addictologie
PUMA :	Pôle de Psychiatrie d'Urgence Médoc-Arcachon
PGU :	Pôle de Psychiatrie Général Universitaire
PUPEA :	Pôle Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent
R2J :	Réhabilitation pour le Rétablissement des Jeunes
RADAR :	Unité Régionale d'Aquitaine Dépression et Anxiété Résistante
REMED :	Recours Médecins
RENAPSUD :	Dispositif d'appui et de coordination des soins en addictologie
SAFT :	Service d'Accueil Familial Thérapeutique
SAS :	Structure d'Accompagnement vers la Sortie
SECOP :	Service d'Évaluation de Crise et d'Orientation Psychiatrique
SMPR :	Service Médico-Psychologique Régionale
SUAB :	Service Universitaire de soins psychiatriques aigus Ambulatoires pour les troubles Bipolaires
TCA :	Troubles du Comportement Alimentaire
TND - PCO :	Troubles du Neuro-Développement - Plateforme de Coordination et d'Orientation
UAJE :	Unité Ambulatoire Jeunes Enfants
UCSA :	Unité de Soins Complexes en Addictologie
UMPJ :	Unité Médico-Psychologique Judiciaire
UNIVA :	Pôle UNIVersitaire de psychiatrie Adulte
UNIDOM :	UNITé d'hospitalisation à DOMicile
UPSILON :	Unité Psychiatrique Infanto-juvénile et de liaison de Gironde
USB-A :	Unité de Soins Brefs pour Adolescents
UTINA :	Unité Transidentité Nouvelle - Aquitaine
UUHEA :	Unité Universitaire d'Hospitalisation pour Enfants et Adolescents
USS :	Unité de Soins Spécialisés
UTAA :	Unité de Traitement Ambulatoire pour Adolescents
UTERRI :	Unité Transversale Évaluation, Enseignement, Recherche et Innovation
UTEP :	Unité Transversale d'Éducation du Patient
2NPS :	Numéro National Prévention Suicide



Le projet d'établissement (PE) 2025-2030 du CH Charles Perrens est le fruit d'un engagement collectif et d'une dynamique institutionnelle. Initié puis conduit en moins d'un an, il a reçu l'apport de plus de 200 professionnels de l'établissement.

Au-delà de l'engagement sans faille des équipes médico-soignantes, les équipes administratives et techniques ont contribué à ces travaux. Les représentants d'usagers ont été étroitement associés à ces travaux, de même que l'ensemble des partenaires de l'établissement, notamment ceux du groupement hospitalier de territoire (GHT) qui ont été invités régulièrement à un comité de pilotage. Spécifiquement sur le projet médico-soignant, une centaine de soignants ont participé aux 4 groupes

transversaux qui ont permis l'émergence des principaux axes du projet en complément des projets polaires. Le pilotage des différents groupes de travail du PE a été assuré par un trinôme médecin - directeur - cadre qui permettait la représentation de toutes les compétences utiles sur l'ensemble des thématiques.

Le résultat de cette méthode horizontale et collective est la finalisation d'un projet complet et ambitieux pour le CH Charles Perrens. La dynamique engagée au service des patients engage la communauté de l'établissement pour ces prochaines années dans l'exécution, le suivi et l'adaptation des projets médico-soignants contenus dans ce document.

Un grand merci aux 200 professionnels qui ont œuvré à la rédaction de ce projet

Une couverture qui symbolise l'humain

La couverture du Projet d'Établissement 2025-2030 du CH Charles Perrens célèbre les femmes et les hommes qui font vivre l'hôpital au quotidien et construisent son avenir. Réalisée par le Pôle communication, elle met en scène 16 portraits de professionnels de l'établissement, représentant la diversité des 123 métiers de l'hôpital.

Pour refléter la réalité du terrain, 10 femmes et 6 hommes issus des structures intra et extra-muros sont

mis à l'honneur. Ces portraits, réalisés par Frédéric Encuentra de BarbotStudio, s'inspirent du style Pop Art « Warhol », offrant un regard vivant et artistique sur l'engagement hospitalier.

À travers cette couverture, l'hôpital affirme une vision collective et innovante de son futur, plaçant l'humain au cœur de son projet.



Rédaction : Groupes de travail pluriprofessionnels et Directions fonctionnelles du CH Charles Perrens

Maquette et mise en page : Agence RC2C - Pôle Communication

Crédits photos © : Barbot Studio - Benoît CARY - CH Charles Perrens



PROJET D'ÉTABLISSEMENT

2025-2030

Version synthétique



Centre Hospitalier
CHARLES PERRENS
Psychiatrie Universitaire • Bordeaux Métropole • Bassin d'Arcachon • Médoc

121 rue de la béchade CS81285
33076 BORDEAUX
TÉL : 05.56.56.34.34



ch_charles_perrens



Centre Hospitalier Charles Perrens



Centre Hospitalier Charles Perrens



Centre Hospitalier Charles Perrens